

Mémoire en science politique[BR]- Quelles relations l'État entretient-il avec les organisations criminelles ?Cas pratique de la relation coopération / compétition entre l'État Mexicain et les cartels de la drogue"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Evrard, Sylvain

Promoteur(s) : Santander, Sébastien

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en relations internationales

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/24494>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Quelles relations l'État entretient-il avec les organisations criminelles ?

Cas pratique de la relation coopération / compétition entre l'État Mexicain et les cartels de la drogue

Promoteur : Monsieur Sébastien SANTANDER

Lecteurs : Monsieur Vincent BRICART

Monsieur Bob KABAMBA

Mémoire présenté par Sylvain EVRARD
en vue de l'obtention du grade de
Master en Science politique

Université de Liège
Faculté de Droit, Science Politique et Criminologie
Département de Science Politique

Quelles relations l'État entretient-il avec les organisations criminelles ?

Cas pratique de la relation coopération / compétition entre
l'État Mexicain et les cartels de la drogue

Par Sylvain EVRARD

Année académique 2024 – 2025

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon promoteur Monsieur Santander pour sa disponibilité ainsi que pour ses conseils avisés tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Je remercie également Monsieur Kabamba d'avoir accepté d'en être le lecteur éclairé et d'avoir suggéré des propositions constructives lors de notre entretien.

Je suis aussi reconnaissant à Monsieur Bricart pour l'intérêt qu'il a porté à ce travail en acceptant d'en assurer une lecture précise.

Enfin, je remercie Jeanouche Zafirénios, professeure, auteure et conférencière, pour sa relecture attentive et bienveillante de ce mémoire.

Conventions éditoriales

Dans ce travail, nous avons établi des conventions éditoriales destinées à clarifier la présentation des différentes sources. Le mémoire suit le style de référencement Harvard dans le corps du texte sous la forme suivante : *(Nom, année, page)*. Lorsque le document consulté en ligne n'est pas paginé, seule la mention *(Nom, année)* est utilisée. Enfin, les sources sans auteur telles que les articles de presse non signés, les sites internet d'universités ou de centres de recherche, sont indiquées en note de bas de page. Elles figurent également dans la bibliographie dans une section spécifique avec la mention *[Non signé]* au début de la référence.

Table des matières

Introduction	1
1. Cadre théorique et conceptuel.....	5
1.1. Mise au point terminologique	5
1.1.1. La notion d' <i>État</i>	5
1.1.2. Définitions de <i>cartel de la drogue</i>	6
1.2. Théories se rapportant aux relations États / organisations criminelles	7
1.2.1. La théorie de l'État narco	7
1.2.2. La théorie de la criminalisation de l'État, en guise de complément.....	9
2. Coopération entre l'État mexicain et les cartels de la drogue.....	13
2.1. Un bref contexte historique.....	13
2.2. Neutralisation de l'État : stratégies de corruption et imbrication entre pouvoir public et cartels de la drogue	14
2.3. La Guerre contre la drogue comme outil de reconfiguration des rapports entre l'État et les cartels de la drogue.....	17
2.4. Rôle du narcotrafic dans l'économie mexicaine ainsi que dans la stabilisation économique et sociale.....	21
2.5. La présence des cartels et ses conséquences négatives.....	23
2.6. Conclusion intermédiaire : la coopération	25
3. Compétition entre l'État mexicain et les cartels de la drogue.....	27
3.1. La particularité de l'État latino-américain	27
3.2. La compétition pour le monopole de la violence physique.....	28
3.3. La compétition pour la légitimité	34
3.3.1. Le déficit de légitimité de l'État mexicain et le rôle de la Guerre contre la drogue comme outil de légitimation	37
3.3.2. Stratégies des cartels pour gagner l'adhésion de la population.....	41
3.4. Conclusion intermédiaire : la compétition	47
4. Vers un modèle explicatif combinant coopération et compétition ?.....	49
Conclusion.....	51
Bibliographie	55
Articles analytiques publiés par des organes de presse	55
Articles de presse avec auteur.....	55
Articles de presse sans auteur	55
Articles scientifiques	55
Chapitres d'ouvrages	58
Dictionnaires et encyclopédies	59
Sites internet d'universités et de centres de recherches.....	59
Sites internet sans auteur	59

Introduction

En 2006, le président Calderón lance au Mexique la politique publique connue sous le nom de *Guerre contre la drogue* (Vigna, 2012, 168-169). Le nombre moyen d'homicides par an, explose alors, passant d'un ratio de 10 pour 100 000 habitants (Chindea, 2014, 1) à 33 350 meurtres¹ pour une population de 127 504 125 habitants², soit un ratio de 26 pour 100 000³. Les conséquences économiques et politiques ont été majeures au Mexique, avec notamment d'importants déplacements de population (Gaussens, Iglesias Nieto, 2022, 416). Parallèlement, les cartels de la drogue constituent aujourd'hui le cinquième secteur en termes d'offre d'emploi (Carion, 2023) et représenteraient près d'un tiers du PIB national selon les estimations les plus élevées (Bornstein, 2004). Leur poids dans le paysage politique, économique et social est tel que le Mexique est couramment qualifié de *narco-État* (Solís González, 2012, 174).

Dès lors, une question s'impose : pourquoi un État et un gouvernement profondément liés aux cartels de la drogue déclareraient-ils une guerre contre ces derniers, alors même qu'ils représentent une part majeure de l'économie nationale et que l'État avait anticipé les conséquences délétères d'une telle intervention ? Si nous abordons le problème sous un autre angle, les cartels de la drogue portent atteinte à la légitimité de l'État mexicain. Ils diffusent la terreur et la violence tout en soudoyant et corrompant ses représentants (Rivelois, 2000, 152). Ce phénomène est bien connu de la population. En effet, une enquête menée à l'occasion des élections de 2018 a révélé que 84 % des personnes interrogées considéraient les activités criminelles et la corruption des institutions publiques comme les problèmes les plus urgents du pays (Aragon Folomir, 2022). Si l'action des cartels est si néfaste pour l'État, pourquoi celui-ci collabore-t-il avec ces organisations criminelles ? Si la réponse réside dans le poids économique des cartels et leur capacité à neutraliser l'action étatique par la corruption, alors nous revenons à l'interrogation précédente de pourquoi l'État a-t-il déclenché la Guerre contre la drogue ?

Ce problème ne se limite pas au cas de la Guerre contre la drogue. L'exemple du *Rancho Buffalo* en est une autre illustration emblématique. En effet, dans les années 1980, le cartel de Guadalajara met en place une gigantesque plantation de drogue, couvrant plus de 600 hectares de marijuana, employant 10 000 salariés et leurs familles, et générant un revenu dépassant les

¹ Ces chiffres sont ceux indiqués dans un article publié par le journal *Ouest-France* en janvier 2023.

² Cette source est disponible sur le site officiel de l'École de politique appliquée au sein de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'université de Sherbrooke dans la partie *Perspective Monde Outil pédagogique des grandes tendances mondiales depuis 1945*.

³ $(33\ 350 / 127\ 504\ 125) \times 100\ 000 = 26.17$

8 milliards de dollars par an. Cette plantation est si importante pour l'économie régionale du Sinaloa et les liens entre son chef, Miguel Ángel Félix Gallardo, et le gouverneur de l'État, Leopoldo Sánchez Celis, sont si étroits, qu'elle est protégée en permanence par les forces de police locales ainsi que par les anciens services secrets mexicains, la *Dirección Federal de Seguridad*. Toutefois, après l'infiltration d'Enrique Camarena, agent de la DEA, l'État mexicain lance une vaste opération armée, détruisant la plantation ainsi que 4 500 à 6 000 tonnes de marijuana. Cette affaire conduit directement à la chute et à la fragmentation du cartel de Guadalajara par les forces armées mexicaines. On retrouve ici un paradoxe similaire : comment l'État mexicain a-t-il pu protéger une telle plantation avec ses propres forces de sécurité pour ensuite ordonner sa destruction ?

L'hypothèse que nous défendons dans ce travail est qu'il existe, entre les États et les organisations criminelles, des relations d'entente et de laisser faire, que nous appelons *coopération*, et des relations antagonistes, que nous appelons *compétition*. Ces deux dynamiques ne sont pas exclusives l'une de l'autre car elles coexistent, interagissent et se nourrissent mutuellement plutôt que de se succéder de manière linéaire. Dans le cas mexicain, et plus particulièrement dans l'analyse de la Guerre contre la drogue, ignorer cette dualité reviendrait à passer à côté de la complexité réelle des rapports entre l'État et les cartels. Cette hypothèse nous mène directement à notre question de recherche : *Quelles relations l'État entretient-il avec les organisations criminelles ? Cas pratique de la relation coopération / compétition entre l'État mexicain et les cartels de la drogue.*

Afin de répondre à cette question, nous avons choisi de fonder notre approche méthodologique sur la dualité conceptuelle de *coopération* et de *compétition* dans le but de rendre compte de la complexité des interactions entre les États et les organisations criminelles. Il est vrai que toute approche théorique simplifie nécessairement la réalité. L'ontologie d'une théorie en définit les frontières, précise son objet d'étude et détermine ses concepts, tout en excluant d'autres (Macleod, 2013, 992-993). La compréhension fine d'un phénomène exige de croiser plusieurs travaux et approches théoriques. Cependant, l'objectif de ce travail n'est pas seulement de rappeler cette évidence, mais de répondre à un manque précis dans la littérature scientifique sur les relations entre l'État et les organisations criminelles, et plus spécifiquement sur le cas des rapports entre l'État mexicain et les cartels de la drogue. Les travaux existants sont souvent très spécialisés. Certains se concentrent uniquement sur les dynamiques de confrontation entre l'État et les cartels, d'autres sur les formes de coopération et de collusion,

mais rarement sur les deux à la fois. Dans les rares cas où coopération et compétition sont toutes deux abordées, elles sont peu ou pas mises en adéquation.

Si l'on prend l'exemple de la coopération, le docteur en sciences économiques internationales José Luis Solís González, dans son article « L'État narco : néolibéralisme et crime organisé au Mexique », arrive à la conclusion que l'État mexicain est un État narco totalement pénétré par des logiques de corruption, reposant sur des dynamiques clientélistes et corporatistes, ainsi que sur la répression pour se maintenir au pouvoir. Dans son article « La violence au Mexique : État narco, crime organisé et “groupes d'autodéfense communautaires” dans l'État de Michoacán », il conclut que les cartels de la drogue sont tellement liés à l'État qu'ils coopèrent pour faire taire les protestations et les groupes armés citoyens. Cette vision est fondamentalement opposée à celle du chercheur Roberto Zepeda et du professeur Jonathan Rosen qui considèrent, dans leur article « Violence et narcotrafic au Mexique », en se concentrant uniquement sur la compétition, que l'État et les cartels de la drogue sont concurrents. La Guerre contre la drogue est alors comprise comme un échec et ils estiment qu'il faut trouver d'autres manières de lutter contre les cartels, en sortant de la seule réponse politique et judiciaire pour inclure des réponses socio-économiques (Rosen, Zepeda, 2019, 41-42). Ces positions, parmi d'autres, illustrent la fragmentation et la division qui existent dans la littérature scientifique.

L'objectif de ce travail est précisément de mettre ces dynamiques en relation et de proposer une analyse qui articule *coopération* et *compétition* comme deux dimensions interdépendantes et simultanées. Pour ce faire, un corpus d'articles et d'analyses qualitatives a été mobilisé et croisé, afin de produire une analyse générale qui dépasse la fragmentation actuelle des recherches. En ce sens, ce travail vise à contribuer à la réflexion théorique, non pas en remplaçant les études existantes, mais en offrant une grille de lecture plus globale, susceptible d'être mobilisée ou testée dans d'autres contextes de relations entre États et organisations criminelles.

Pour répondre à notre question de recherche, nous commencerons par une mise au point terminologique concernant les notions d'*État* et de *cartels de la drogue*, ainsi qu'une mise en lumière des éléments pertinents de la théorie de l'État narco et de la criminalisation de l'État.

Après ce point théorique, nous analyserons la coopération entre l'État mexicain et les cartels à travers ces cadres conceptuels. Dans cette deuxième partie, nous aborderons brièvement le contexte historique de l'apparition des cartels au Mexique ; leur capacité à

neutraliser l'action de l'État et les relations qu'ils entretiennent avec les institutions publiques ; la Guerre contre la drogue en tant qu'outil de reconfiguration des rapports entre l'État et les cartels ; l'importance du narcotrafic dans l'économie mexicaine et son rôle dans la stabilisation économique et sociale ; les conséquences négatives du narcotrafic et enfin, une conclusion sur la coopération menant aux logiques de compétition.

La troisième partie se consacre aux relations de compétition. Elle sera, pour sa part, divisée en trois grands axes : la particularité de l'État latino-américain, la compétition pour le monopole de la violence physique et la compétition pour la légitimité. Cette dernière se subdivisera en deux volets, avec d'une part, le déficit de légitimité de l'État mexicain et le rôle de la Guerre contre la drogue comme outil de légitimation et, d'autre part, les stratégies des cartels pour obtenir l'adhésion de la population. Cette section se clôturera par une conclusion intermédiaire.

Enfin, nous reviendrons sur l'importance de considérer conjointement les relations de coopération et de compétition afin de comprendre pleinement la complexité des interactions entre l'État mexicain et les cartels de la drogue, avant de conclure et de répondre à notre question de recherche.

1. Cadre théorique et conceptuel

1.1. Mise au point terminologique

Avant de nous pencher sur les relations qu’entretiennent l’État mexicain et les cartels de la drogue, il est nécessaire de faire une brève mise au point terminologique sur les notions d’État (1.1.1) et de *cartels de la drogue* (1.1.2).

1.1.1. La notion d’État

Pour définir l’État, nous mobiliserons la définition de Weber, qui explique que « l’État est cette communauté humaine qui, à l’intérieur d’un territoire déterminé [...], revendique pour elle-même et parvient à imposer le monopole de la violence physique légitime. » (Colliot-Thélène, 2003, 6). Un État est constitué de trois composantes principales qui sont une *population*, un *territoire* et des *institutions politiques*. Ce sont ces dernières, notamment sous la forme d’un gouvernement, qui détiennent le monopole de la violence physique légitime et régulent la vie publique. Il faut également souligner qu’un État doit disposer d’une reconnaissance internationale (CRISP, 2025).

Il convient de préciser dès à présent que nous adopterons, dans ce travail, une conception idéale de l’État. Cet *État idéal* se caractérise notamment par sa tendance à poursuivre le bien public, son acceptation universelle, le respect de la primauté du droit, ainsi que les caractéristiques définies par Max Weber. Cette conception, bien qu’idéalisée, est largement reprise par les institutions multilatérales et par les États dits « occidentaux » (une notion en soi critiquable) comme un modèle à atteindre. Il est important de souligner le caractère fortement normatif de cette conception. Béatrice Hibou rappelle ainsi que l’analyse des États africains à travers ce prisme conduit souvent à une lecture biaisée et négative de leurs pratiques (Hibou, 2013, 281-282). En effet, certaines pratiques considérées comme des « perversions » ou des « détournements » de l’État, selon cette grille d’analyse, peuvent être perçues différemment, jusqu’à être légitimées, par les populations de pays « non occidentaux ». Néanmoins, la chercheuse souligne que cette conception de l’État présente plusieurs avantages. D’une part, elle est largement mobilisée dans la littérature scientifique. D’autre part, elle demeure un outil analytique pertinent pour examiner les relations entre l’État et des acteurs tiers. Enfin, elle soutient les systèmes juridiques nationaux et internationaux de nombreux pays (Hibou, 2013, 281-282). C’est pourquoi cette conception de l’État sera retenue ici.

1.1.2. Définitions de *cartel de la drogue*

Pour comprendre ce qu'est un cartel de la drogue, il faut d'abord s'intéresser à la première partie du terme : *cartel*. Selon l'historien et professeur d'histoire économique Harm G. Schröter, un *cartel* est une « association d'entreprises indépendantes visant à limiter la concurrence dans un secteur en contrôlant le marché ou la production ». L'origine juridique du terme provient de l'allemand *kartell*, apparu en 1864 à la suite de la désagrégation d'un consortium d'entreprises d'allumettes à Zurich (Schröter, 2014). Le professeur et politologue Richard J. Samuels applique ce concept aux cartels de la drogue en expliquant qu'ils constituent une alliance illégale d'entités autonomes visant à restreindre la concurrence et à contrôler l'ensemble de la chaîne de production et de vente de drogues (Samuels 2005).

Pendant l'âge d'or des cartels colombiens dans les années 1980, le terme *cartel* a été associé au monde de la drogue par le pouvoir judiciaire états-unien. L'objectif était de désigner les accords entre trafiquants de drogue afin de centraliser plusieurs enquêtes dans un seul procès. Le concept de *cartel de la drogue* a rapidement été adopté par les médias et l'opinion publique mondiale. Son utilisation, tout comme celle du terme *mafia*, sert aujourd'hui à désigner de manière générique l'ensemble des individus impliqués dans le commerce de drogue. Il convient de noter qu'un cartel de la drogue se distingue d'une mafia, tant par une organisation non exclusivement familiale que par une gestion du territoire qui n'est pas nécessairement monopolistique (Atehortua Cruz, 2006, 2).

Ioan Grillo, écrivain et reporter spécialisé depuis plus de vingt ans dans la criminalité, le trafic de stupéfiants et les organisations clandestines au Mexique, souligne que le terme *cartel* n'est pas le plus approprié pour désigner les groupes de trafiquants mexicains pour trois raisons principales. Premièrement, ce terme fait initialement référence à une coalition visant à imposer un contrôle exclusif sur les prix de la drogue, alors que les cartels de la drogue ne poursuivent pas uniquement cet objectif. De plus, leur activité ne se limite pas au commerce des substances illicites. Deuxièmement, *cartel* évoque une structure hiérarchisée et influente, ce qui ne correspond pas à toutes les organisations impliquées dans le narcotrafic. Troisièmement, ce terme est instrumentalisé à des fins politiques afin de grossir la menace que les organisations criminelles représentent et de légitimer des actions radicales, telles que la répression de manifestations, la lutte contre des insurrections ou la persécution d'adversaires du pouvoir (Grillo, 2023).

Ioan Grillo privilégie une approche empirique des cartels de la drogue mexicains plutôt qu'une définition théorique. Parmi ces traits, que l'on retrouve fréquemment, sans qu'ils soient

systématiques, figurent : des réseaux comptant des milliers de membres ; une diversification des activités criminelles au-delà du trafic de drogue ; l'existence de forces paramilitaires ; le contrôle de territoires ; un usage intensif de la violence ; la corruption des institutions étatiques ; ou encore une capacité à opposer une résistance armée aux forces de l'ordre (Grillo, 2023).

Le territoire contrôlé par les cartels de la drogue, qualifié de « clandestin », se différencie du territoire légal de l'État, car il ne bénéficie d'aucune reconnaissance administrative officielle, même si les deux territoires coexistent et se superposent le plus souvent. Ses frontières sont avant tout sociologiques, fondées sur des liens sociaux forts et une identité collective, plutôt que sur des limites géographiques. Ce territoire est revendiqué par un groupe social qui y mène ses activités illégales, généralement défendu et conquis par la violence. Le contrôle territorial d'un cartel vise non seulement l'enrichissement, notamment par la production et la vente de drogue ou le racket, mais aussi la domination sociale. Le cartel influence profondément la vie sociale et les mécanismes culturels du territoire qu'il contrôle, modifiant les normes, les valeurs et les pratiques des individus sous sa domination (Rivelois, 1997, 1-2).

1.2. Théories se rapportant aux relations États / organisations criminelles

1.2.1. La théorie de l'État narco

Nous utiliserons dans ce travail la *théorie de l'État narco* comme cadre théorique principal. Cette approche repose sur l'hypothèse que certains États entretiennent des relations étroites et souvent ambivalentes avec les cartels de la drogue. La présence de ces organisations criminelles sur le territoire s'accompagne d'une augmentation significative de la criminalité. Les cartels tirent leurs revenus d'une multitude d'activités illicites, parmi lesquelles figurent en priorité le trafic de drogue, l'extorsion, la vente d'armes, les jeux clandestins, le rançonnement et la prostitution. Ces groupes se distinguent par leur forte capacité à infiltrer les structures étatiques à tous les niveaux de pouvoir. Cette infiltration repose en grande partie sur des mécanismes de corruption, mais aussi sur la menace et l'intimidation des représentants de l'État. Les cartels se caractérisent également par leur aptitude à contrôler et administrer un territoire de façon parallèle, voire concurrente, au pouvoir étatique officiel. Les interactions entre les organisations criminelles et les institutions publiques donnent naissance à un véritable *État narco*, dans lequel les sphères publique, privée et criminelle se mêlent au point de devenir indistinctes. De tels États souffrent d'une perte de légitimité, conséquence directe de la corruption généralisée de leurs services publics, d'un manque d'État de droit mais aussi d'une

crise de la représentativité. Une partie croissante de la population cesse alors de se sentir appartenir à l'État ou représentée par ses institutions (Solís González, 2012, 181-182).

Une caractéristique importante de l'*État narco* est qu'il peut se manifester aussi bien dans des *États fragiles* que dans des pays dotés d'institutions fortes et stables. Les cartels de la drogue s'implantent en priorité dans les zones délaissées par le pouvoir central, là où l'État échoue à exercer pleinement son monopole de la violence physique légitime. Dans ces régions, les cartels s'immiscent dans l'économie, la gouvernance, les structures hiérarchiques et les mécanismes de pouvoir locaux, instaurant un *ordre informel* qui se substitue ou se combine à l'autorité étatique. Les cartels transforment en profondeur la manière dont le pouvoir formel exerce son autorité dans les régions où ils sont implantés. Dans certains cas, des fonctions étatiques sont directement occupées par des membres des cartels. Le plus souvent, les fonctionnaires locaux sont cooptés par ces organisations à travers des pratiques clientélistes, de corruption ou d'octroi de soutiens politiques, en échange d'un appui ou d'une tolérance vis-à-vis des activités illégales des cartels. Il en résulte la formation de véritables alliances entre les pouvoirs politiques locaux et les chefs de cartel ou, plus généralement, avec le groupe criminel dominant dans la région (Pansters, 2018, 317-323).

Il convient toutefois de souligner que la théorie de l'*État narco* souffre d'un manque de scientificité et présente plusieurs faiblesses théoriques, notamment lorsqu'elle est appliquée au cas du Mexique. Cette théorie, dont les origines sont à la fois scientifiques et médiatiques, s'est popularisée en raison de sa terminologie sensationnaliste, notamment pour mettre en lumière des scandales de corruption impliquant le monde politique et international (Aureano, 2001, 16-17). Le terme d'*État narco* est fréquemment utilisé dans les discours internationaux, qu'ils émanent d'acteurs étatiques ou d'organisations internationales, afin d'exercer une pression politique sur les États accusés de favoriser, directement ou indirectement, le narcotrafic. La notion d'*État narco* demeure vague et insuffisamment définie dans la littérature scientifique, tant francophone qu'anglophone. Pierre-Arnaud Chouvy, spécialiste de la géopolitique et de la géohistoire des drogues, souligne que c'est précisément cette absence de définition rigoureuse qui explique en partie le succès de la notion car sa souplesse permet une instrumentalisation en fonction des intérêts ou des messages que l'on souhaite promouvoir (Chouvy, 2015, 26-27).

Le politologue Guillermo Auréano identifie trois limites principales. La première est que la théorie tend à présenter l'État comme un acteur passif face aux cartels, alors qu'il participe souvent activement à la redistribution des bénéfices issus du trafic de drogue, voire au trafic lui-même. La deuxième est que la théorie suppose une prise de contrôle de l'appareil

étatique par les organisations criminelles, alors qu'au Mexique, l'administration reste globalement sous le contrôle du pouvoir central. Enfin, la théorie repose sur l'idée d'un secteur criminel structuré, hiérarchisé et cohérent, ce qui ne correspond pas à la réalité mexicaine, marquée par une pluralité d'acteurs criminels fragmentés et en concurrence (Aureano, 2001, 15-17).

Il est important de préciser que la définition présentée précédemment se fonde sur une conception générale de la théorie de l'État narco. Certains auteurs critiquent vivement les postulats communément admis et proposent une approche radicalement différente. Pierre-Arnaud Chouvy, par exemple, rejette les interprétations centrées sur la simple pénétration des institutions étatiques par les cartels. Il préfère insister sur trois dimensions structurelles qui sont le rapport entre les surfaces de culture illégale et légale dans les territoires contrôlés par l'État, la part relative de l'économie parallèle illégale par rapport à l'économie légale dans le PIB national et, enfin, le rôle actif de l'État en tant que soutien, initiateur et financeur du narcotrafic. Cette approche permet d'exclure du champ d'application les *États faillis*, qui ne disposent plus d'un contrôle effectif sur leur territoire national. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, selon cette définition plus exigeante, très peu d'États, voire aucun, ne correspondent pleinement aux critères de l'*État narco* (Chouvy, 2015, 35).

1.2.2. La théorie de la criminalisation de l'État, en guise de complément

Nous mobiliserons, en complément, la *théorie de la criminalisation de l'État*. Cette approche a notamment été développée dans l'ouvrage *La criminalisation de l'État en Afrique* de Jean-François Bayart, Stephen Ellis et Béatrice Hibou. Ces auteurs identifient six situations dans lesquelles on peut parler de criminalisation de l'État : premièrement, lorsqu'un détenteur d'autorité utilise à des fins personnelles la violence légitime conférée par l'État, notamment dans un objectif d'enrichissement privé ; deuxièmement, lorsqu'un groupe clandestin collectif soutient et manipule l'autorité étatique suprême – ce groupe recourt alors à la violence légitime ou emploie impunément la violence illégitime ; troisièmement, lorsque ce groupe clandestin s'engage dans des activités reconnues comme illégales par la communauté internationale ; quatrièmement, lorsque ces activités sont insérées dans des réseaux criminels transnationaux ; cinquièmement, lorsque l'on observe une interpénétration entre la culture criminelle locale et les logiques globales véhiculant la mondialisation ; et enfin, lorsque ces pratiques d'enrichissement illicite occupent une place centrale, tant sur le plan économique que politique, dans le fonctionnement global de l'État (Bayart, Ellis, Hibou, 1999, 25-27).

Il est important de noter que le processus de criminalisation de l'État intègre aussi des logiques de rivalité. En effet, l'État et les organisations criminelles peuvent se retrouver en compétition lorsqu'ils visent une même ressource limitée. Dans ce contexte, les autorités cherchent alors à freiner l'accumulation de cette ressource par le groupe concurrent afin d'éviter d'en perdre le contrôle. Cette dynamique de concurrence peut aussi se manifester entre factions politiques opposées, chacune s'efforçant de capter des ressources stratégiques, à l'instar de postes clés ou de zones d'influence, en s'appuyant sur des alliances avec des acteurs criminels. Ce jeu de pouvoirs débouche sur des affrontements entre blocs rivaux, chacun tentant de s'approprier les ressources convoitées (Bayart, Poudiougou, Zanoletti, 2019, 24-25).

L'une des principales faiblesses de la théorie de la criminalisation de l'État réside dans son caractère général. Jean-François Bayart, Stephen Ellis et Béatrice Hibou reconnaissent eux-mêmes dans leur ouvrage que les processus de criminalisation de l'État varient fortement selon les pays, les sociétés, les gouvernements et les organisations criminelles étudiés. Une autre critique importante concerne l'absence de réflexion approfondie sur la question de la légitimité. En effet, les auteurs abordent peu la manière dont les populations des pays africains perçoivent les pratiques considérées comme criminelles et illégitimes par les auteurs (corruption, commerce illégal, etc.). Ces pratiques et la façon dont elles sont perçues par la population doivent être remises dans un contexte économique fragilisé par les politiques économiques internationales telles que l'ouverture des marchés et les privatisations massives (Chabal, 1997, 142-143).

Il nous paraît pertinent dès lors de combiner les éléments de la théorie de l'État narco et de celle de la criminalisation de l'État car ces deux approches se complètent sur plusieurs aspects. Dans un premier temps, la théorie de la criminalisation de l'État permet de renforcer les fondements de certains points communs avec la théorie de l'État narco, qui souffre, pour sa part, d'un manque de scientificité. D'autre part, la théorie de l'État narco se concentre davantage sur le contexte latino-américain et les relations entre l'État et les cartels de la drogue, tandis que la criminalisation de l'État est une approche plus généraliste, qui permet autant d'analyser les liens entre les États et organisations terroristes que les relations entre États et réseaux de narcotrafiquants. Ce compromis théorique nous permet de dégager plusieurs éléments clés qui structureront la suite de ce travail.

Parmi eux, on peut citer : la capacité des cartels à infiltrer les institutions étatiques ; l'absence d'État de droit, souvent associée à une culture de l'impunité ; une forme de gouvernance intimement liée à la criminalité organisée ; une perte de légitimité des autorités

publiques ; l'émergence de territoires sous le contrôle des cartels échappant partiellement ou totalement à l'autorité légale ; le rôle à la fois passif et actif de l'État dans sa relation avec les organisations criminelles ; et enfin, l'importance de l'activité criminelle dans l'économie. La section suivante aura pour objectif de mettre en perspective ces éléments à travers l'étude des relations entre l'État mexicain et les cartels de la drogue présents sur son territoire.

2. Coopération entre l'État mexicain et les cartels de la drogue

2.1. Un bref contexte historique

Avant d'approfondir les rapports qu'entretient l'État Mexicain avec les cartels de la drogue, il convient d'abord de rapidement retracer l'émergence de ces derniers. Dès le 19^e siècle, la consommation d'opiacés se diffuse aux États-Unis, notamment sous l'impulsion des immigrants chinois, avant de connaître une hausse après la guerre de Sécession. Bien que la prohibition de l'alcool et certaines lois restrictives comme le *Smoking Opium Exclusion Act* (1906) et le *Harrison Narcotics Tax Act* (1914) tentent de réguler ces pratiques, la demande de drogues illicites persiste et s'intensifie. La fin de la prohibition en 1933 marginalise temporairement les consommateurs de stupéfiants, mais les années 1960 marquent un tournant avec la popularité croissante des drogues récréatives, influencées par la culture hippie et le traumatisme de la guerre du Vietnam. Face à cette demande grandissante du plus grand marché mondial de drogue que sont les États-Unis, les premières organisations criminelles à structurer la distribution de stupéfiants sont les mafias italiennes. Ces réseaux, souvent liés au trafic d'opium turc transitant par la France, préfigurent le développement des futurs cartels mexicains. C'est dans ce contexte que Pedro Avilés Pérez, trafiquant de marijuana, amorce dans les années 1960 la formation de ce qui deviendra le cartel mexicain de *Guadalajara* (Turmel, 2020, 2).

Le premier groupe criminel latino-américain à dominer le trafic de stupéfiants est le cartel colombien de *Medellín* dirigé par Pablo Escobar et ses principaux collaborateurs. Pendant les années 1970 et 1980, ce réseau s'impose sur le marché nord-américain, cherchant à acheminer la cocaïne vers les États-Unis. Pour faciliter le transit de la marchandise, des routes passant par le Panama et le Mexique sont privilégiées. En 1982, un accord est conclu entre Escobar et le chef de l'État panaméen, le général Manuel Noriega, permettant l'utilisation des ports panaméens pour l'exportation de stupéfiants (Turmel, 2020, 2). Pour la route mexicaine, le cartel de *Medellín* coopère avec les réseaux criminels locaux, notamment le cartel de *Guadalajara*. Ce dernier devient alors la principale organisation criminelle du pays, tant par sa puissance que par ses revenus et le nombre de ses membres (Turmel, 2020, 3).

En 1993, le cartel de *Medellín* s'effondre avec l'arrestation ou la mort de ses dirigeants, provoquée par ses rivaux et les forces de l'ordre. Contrôlant auparavant 89 % du marché de la cocaïne, sa disparition laisse un vide que le cartel de *Cali* s'empresse de combler. Sa domination

est toutefois de courte durée, ses quatre chefs étant arrêtés en 1996. Ce déclin ouvre la voie à la suprématie des organisations mexicaines dans le commerce latino-américain de stupéfiants. C'est à cette période qu'éclate l'affaire Enrique Camarena qui entraîne la chute du dirigeant du cartel de Guadalajara et de plusieurs de ses soutiens politiques (Turmel, 2020, 3). Le cartel de Sinaloa, dirigé par El Chapo, prend la relève sans toutefois parvenir à égaler l'hégémonie de son prédecesseur. Dans le sillage de la chute du cartel de Guadalajara, de nombreux groupes émergent ou renforcent leur position, tels que les cartels de Tijuana, de Juárez, du Golfe et Los Zetas. Aujourd'hui, le Mexique reste fragmenté entre ces différentes organisations criminelles (Turmel, 2020, 3-4).

2.2. Neutralisation de l'État : stratégies de corruption et imbrication entre pouvoir public et cartels de la drogue

Pour qu'un cartel de la drogue puisse mener à bien ses activités illégales, il doit, d'une manière ou d'une autre, empêcher l'État mexicain d'interférer. La principale stratégie consiste à neutraliser la capacité d'action de l'État en corrompant les individus susceptibles de nuire aux intérêts du cartel. Parmi ces acteurs, on retrouve notamment des procureurs, députés, juges, gouverneurs, commandants de police, militaires, gardiens de prison ou encore agents des douanes. Cette corruption touche l'ensemble des niveaux de pouvoir, qu'ils soient fédéraux ou régionaux (Geffray, 2013, 252-254). Ainsi nous pouvons entendre par corruption tout « acte qualifié crime, consistant à solliciter du titulaire d'un mandat électif, d'un fonctionnaire public de l'ordre administratif ou judiciaire, militaire ou civil, agent ou préposé d'une administration publique en faisant appel à son intérêt personnel, de faire ou de s'abstenir de faire un acte de ses fonctions ou de son emploi, acte juste ou non, mais non sujet à salaire⁴ ».

Il existe deux grandes méthodes, pas nécessairement incompatibles, utilisées par les cartels pour corrompre les fonctionnaires mexicains. La première consiste à soudoyer la cible en lui offrant quelque chose qu'elle désire ou dont elle a absolument besoin. Il peut s'agir d'argent, de biens matériels, ou de services comme la prise en charge de frais médicaux ou la promesse d'un appui politique. La seconde repose sur la menace, qu'elle soit directe ou indirecte. En plus de ces deux grandes méthodes, il existe une forme plus marginale de corruption, celle où le fonctionnaire agit volontairement au service des cartels, par conviction. Dans ce cas, les cartels mobilisent la culture et les valeurs qu'ils diffusent afin de susciter la loyauté et de transformer la perception du fonctionnaire. Ce dernier en vient à considérer que

⁴ Nous empruntons cette définition au *Trésor de Langue Française informatisé (TLFi)*.

l'État ne représente plus le bien commun, tandis que le cartel, malgré ses activités criminelles, incarne ce qui est juste pour lui et pour la population (Geffray, 2013, 253-254).

Quelle que soit la méthode employée, l'objectif est de pousser la cible à renoncer aux engagements qu'elle a pris envers l'État, mais aussi envers la population (Geffray, 2013, 252-254). En effet, les fonctionnaires mexicains sont soumis à un ensemble d'obligations et de devoirs. Parmi ceux-ci figurent : l'« obéissance aux supérieurs », qui vise à garantir « l'unité d'action des pouvoirs publics » ; le « devoir de diligence » ; le « devoir de fidélité » ; le « devoir de désintéressement » ; enfin, le « devoir de sécurité », dont l'objectif est d'empêcher le fonctionnaire d'adopter un comportement susceptible de mettre en danger la vie ou la sécurité de tiers (Nieto Guerrero, 1986, 117). Le non-respect de ces obligations entraîne un affaiblissement de la confiance du peuple mexicain envers ses élus et administrateurs ainsi qu'une remise en question de la légitimité de la violence physique exercée par le pouvoir formel (Geffray, 2013, 252-255).

Parmi les exemples notoires de corruption de hauts fonctionnaires mexicains, on peut citer Fidel Herrera, gouverneur de l'État de Veracruz de 2004 à 2010, Leonel Godoy, député puis gouverneur de l'État de Michoacán de 2008 à 2012, Emilio González, gouverneur de l'État de Jalisco de 2007 à 2013 ou encore Tomás Yarrington, ancien député, candidat à la présidentielle et maire de Matamoros (Solís González, 2012, 181-182). Ce dernier a été accusé d'entretenir des liens étroits avec Los Zetas et le cartel du Golfe, ainsi que d'avoir commandité, en collaboration avec ces derniers, l'assassinat de Rodolfo Torre Cantú, son principal rival pour le poste de gouverneur de l'État de Tamaulipas (Tuckman, 2010).

Il est important de souligner que l'objectif des cartels n'est pas de faire chuter l'État mexicain. Au contraire, ils ont tout intérêt à maintenir en place des fonctionnaires corrompus qui renoncent à exercer leurs prérogatives à l'égard des cartels, tout en continuant d'assurer le fonctionnement quotidien des services publics. Cette logique s'applique également à l'État dans son ensemble, qui prend en charge des fonctions que les cartels ne souhaitent pas assumer, car elles ne présentent ni intérêt économique ni utilité sociale pour eux. Une alternative à la corruption consiste à placer un membre du cartel de la drogue à un poste politique stratégique. Ce placement s'effectue souvent par des moyens légaux, notamment par le biais des élections. Les cartels mobilisent alors leur réseau, leur clientèle et leurs soutiens pour influencer les scrutins. Une fois élu, le membre du cartel peut neutraliser la capacité d'action de l'État contre son organisation, tout en étant en mesure d'orienter d'autres nominations politiques selon les

intérêts du cartel. De plus, en tant que représentant politique, il bénéficie d'une position qui le protège partiellement des poursuites judiciaires (Geffray, 2013, 252-254).

Il convient de noter que le secteur public n'est pas le seul touché par la corruption. L'ensemble du secteur privé, qu'il soit d'origine nationale ou internationale, est également infiltré par les organisations criminelles. Des entrepreneurs, directeurs et PDG participent notamment au blanchiment de l'argent sale des cartels de la drogue. Parmi les cas célèbres, on peut citer la *Casa de Cambio Puebla*, l'entreprise *TAMSA* spécialisée dans la production de tuyaux en acier, ou encore la banque britannique *HSBC* à travers sa filiale mexicaine (Solís González, 2012, 181-182).

Ces logiques de corruption s'inscrivent dans une vision passive de l'État face aux organisations criminelles. Or, comme nous l'avons vu précédemment, l'État, dans la perspective de la théorie de l'État narco, joue également un rôle actif dans sa relation avec le monde de la drogue. Certains fonctionnaires utilisent leurs prérogatives pour servir leurs intérêts individuels. On observe, ici aussi, un renoncement du fonctionnaire à ses engagements envers l'État et la population. Contrairement au cartel, qui cherche à neutraliser la capacité d'action de l'État, le fonctionnaire, dans ce cas, cherche à la détourner à son profit. Les fonctionnaires concernés peuvent être divisés en deux catégories. La première regroupe ceux qui détournent l'action de l'État tout en restant dans un cadre légal. La seconde, celle qui nous intéresse ici, comprend ceux qui détournent l'action de l'État afin de s'approprier, de créer ou de se mêler à des activités illégales. Cela peut se faire en collaboration avec des organisations criminelles, avec lesquelles les revenus sont partagés, ou de manière indépendante (Geffray, 2013, 259-263).

On entre alors dans une logique de domination car ce n'est plus le cartel qui fixe les termes de la coopération, mais le fonctionnaire qui impose ses conditions au renoncement à ses devoirs. Lorsqu'un fonctionnaire agit de la sorte, on observe une fusion, ou du moins une imbrication, entre l'économie formelle et l'économie informelle. Par exemple, un État souffrant d'un manque de liquidité peut reconstituer sa trésorerie à l'aide de fonds issus du narcotrafic. Inversement, de l'argent public détourné peut être utilisé pour financer des activités criminelles. Le contexte économique fragile du Mexique, régulièrement secoué par des crises, renforce les dynamiques passives et actives décrites précédemment. En effet, les faibles salaires dans la fonction publique engendrent une double logique qui est d'une part, une plus grande réceptivité aux propositions des narcotraiquants, et d'autre part, une tentation accrue pour les

fonctionnaires d'exploiter leur position afin d'augmenter illégalement leurs revenus (Geffray, 2013, 259-263).

Le Mexique est l'un des États les plus corrompus au monde. En 2018, à la fin de la politique de Guerre contre la drogue, il occupait la 135^e place sur 180 pays selon *Transparency International*. Cette corruption touche particulièrement les fonctionnaires de police au niveau local, souvent mal rémunérés. Elle s'accompagne d'une véritable culture de l'impunité. Le *Washington Office on Latin America* estime que plus de 90 % des meurtres commis au Mexique restent impunis. Le système judiciaire y est gangrené par la corruption, l'inefficacité, le manque de formation, le non-respect des droits de l'homme, ainsi qu'un décalage profond entre le cadre légal et la réalité du terrain (Rosen, Zepeda, 2019, 38).

Ainsi, à travers la corruption et l'imbrication croissante entre sphère publique et cartels, l'État mexicain se trouve progressivement neutralisé, tant de manière passive que par des stratégies actives de détournement de ses fonctions. Mais cette neutralisation n'est pas synonyme d'inaction. En effet, c'est dans ce contexte de perte de contrôle et de légitimité qu'a émergé une réponse politique majeure : la Guerre contre la drogue. Présentée comme une politique de rupture, censée rétablir le rôle répressif de l'État face aux cartels de la drogue, elle apparaît d'abord comme l'expression d'une confrontation frontale. Or, cette politique publique ne se limite pas à une logique de confrontation. Elle révèle en réalité un enchevêtrement entre des dynamiques de compétition et de coopération. Une analyse plus fine montre qu'au-delà de la façade sécuritaire, la Guerre contre la drogue a favorisé de nouvelles formes d'arrangements, de collusions et de rééquilibrages dans les relations entre l'État et les organisations criminelles. Ce sont précisément ces dynamiques que nous allons explorer à présent.

2.3. La Guerre contre la drogue comme outil de reconfiguration des rapports entre l'État et les cartels de la drogue

La Guerre contre la drogue est une politique publique mexicaine lancée en décembre 2006, mise en œuvre à partir de 2007, et qui s'est poursuivie jusqu'en 2018. Elle a été initiée sous la présidence de Felipe Calderón, poursuivie sous celle d'Enrique Peña Nieto, puis prolongée au début du mandat d'Andrés Manuel López Obrador (Rosen, Zepeda, 2019, 35). On doit dès lors mettre en évidence qu'une politique publique est « un ensemble de décisions visant à résoudre un problème que le gouvernement considère comme prioritaire⁵ ». Elle se distingue également par sa dimension communicationnelle car elle reflète les positions

⁵ Cette définition provient d'un document disponible sur le site internet de l'UHC2030.

du gouvernement, ou du moins sa position formelle et publique, à l'égard d'une problématique donnée⁶.

La Guerre contre la drogue constitue ainsi une véritable offensive armée menée sur l'ensemble du territoire mexicain en collaboration avec les États-Unis (Vigna, 2012, 168-169). L'objectif annoncé du gouvernement était d'éliminer la présence des cartels sur le territoire, d'arrêter leurs dirigeants, de réduire le niveau de violence dans le pays, de lutter contre la pénétration des institutions par les cartels de la drogue et de détruire les sources de revenus des criminels. Pour comprendre cette politique publique, il est essentiel de ne pas concevoir la Guerre contre la drogue comme un affrontement entre l'État et un bloc homogène de groupes criminels. En réalité, cette guerre opposait les forces gouvernementales à une multitude d'organisations criminelles, elles-mêmes engagées dans des conflits ouverts entre elles pour le contrôle des territoires, des ressources et des infrastructures stratégiques (Ordóñez Martínez, 2018, 31-40).

Le résultat de la Guerre contre la drogue est, de manière consensuelle, un échec par rapport aux objectifs annoncés. Luis Astorga, sociologue spécialiste de la culture liée au trafic de drogue au Mexique, souligne que la Guerre contre la drogue n'a pas produit les résultats officiellement escomptés par le gouvernement (Astorga, 2013, 73). Elle n'a ni réduit les niveaux de violence, ni éradiqué les cartels, ni diminué la quantité d'armes et de drogues en circulation, pas plus qu'elle n'a freiné la demande en substances illicites. Malgré une baisse momentanée de la violence, celle-ci a repris à un niveau sans précédent à partir de 2015 et ce, jusqu'à la fin de la politique publique (Rosen, Zepeda, 2019, 35-36).

En effet, le nombre d'homicides a fortement augmenté, atteignant plus de 200 000 assassinats durant cette période. Les cartels de la drogue se sont soit militarisés et réorganisés, à l'instar du cartel de Sinaloa, soit fragmentés en de multiples entités poursuivant leurs activités criminelles. On observe également une diversification importante des sources de revenus des cartels en réponse aux effets de la prohibition. En outre, la Guerre contre la drogue n'a pas permis de purger l'administration de la corruption. Effectivement, de nombreux fonctionnaires, notamment au niveau local, ont continué à soutenir et protéger les cartels tout au long de cette période. En revanche, cette guerre a permis un renouvellement des élites dirigeantes au sein du

⁶ Les informations relatives aux grandes lignes d'une politique publique sont issues du même document consulté sur le site internet de l'UHC2030, auquel nous référons à la note de bas de page précédente.

monde du narcotrafic, notamment par l'arrestation ou l'élimination de certains chefs de cartels (Rosen, Zepeda, 2019, 35-36).

Ainsi, la Guerre contre la drogue marque avant tout un prolongement des tentatives de reconfiguration des rapports de force, arrangements et accords entre le gouvernement mexicain et les cartels de la drogue depuis les années 2000 (Astorga, 2004, 52-54). Du début des années 1930 jusqu'aux élections de 2000, le Mexique a été gouverné par un parti unique à tendance autoritaire qui est le *Parti révolutionnaire institutionnel* (anciennement *Parti national révolutionnaire*, puis *Parti de la révolution mexicaine*). Les élections de 2000, marquant l'aboutissement d'une perte progressive de pouvoir du PRI amorcée dans les années 1980, ont porté à la présidence Vicente Fox Quesada, membre du *Parti action nationale* (PAN). Son successeur, Felipe Calderón, appartenait également à ce parti (Rosen, Zepeda, 2019, 37-39). Le PRI, qui avait dirigé le pays pendant près de septante ans, avait établi des liens étroits avec certains narcotraiquants et cartels. Ces arrangements avaient pour but de limiter la violence au sein du territoire mexicain tout en permettant aux dirigeants de toucher des intérêts sur les activités criminelles pratiquées par les cartels alliés (Gandilhon, 2024, 2-6).

Un exemple particulièrement révélateur est celui de l'administration de Carlos Salinas de Gortari, président du Mexique entre 1988 et 1994. Le procureur général et son sous-procureur avaient alors conclu une véritable alliance avec certains cartels, leur vendant des droits de passage et mobilisant les forces de police pour affaiblir, contrer et démanteler les organisations criminelles concurrentes de leurs alliés (Sanchez, Sanchez, 2019, 70). Le principal allié du gouvernement à cette époque était le cartel du Golfe, dirigé alors par Juan García Abrego, au détriment du cartel de Sinaloa. Raúl Salinas de Gortari, le frère du président, assurait alors une protection politique à Juan García Abrego. Carlos Salinas de Gortari lui-même est intervenu dans cette affaire en déclarant criminel le commandant de la police judiciaire fédérale, González Calderoni, après que ce dernier eut accusé son frère d'entretenir des liens étroits avec les narcotraiquants. Par ailleurs, González Calderoni, qui avait activement participé à l'affaiblissement du cartel de Sinaloa au profit du cartel du Golfe, commençait à accumuler trop d'informations compromettantes sur les liens entre les plus hauts niveaux de l'administration publique et les organisations criminelles. Après avoir été publiquement accusé par le président, Calderoni s'est exilé aux États-Unis, où il a bénéficié d'une protection des autorités américaines (Astorga, 2004, 59-60).

La fin de la Guerre contre la drogue coïncide avec l'élection du président Andrés Manuel López Obrador, issu du *Mouvement de régénération nationale* (MORENA). Sa politique

marque une rupture nette avec celle de ses prédécesseurs, en mettant l'accent sur la lutte contre la pénétration des institutions publiques par les cartels, mais aussi sur la dimension socio-économique particulière du Mexique qui favorise l'attractivité du monde de la drogue auprès des couches les plus défavorisées de la population (Rosen, Zepeda, 2019, 41-42). La nouvelle administration affichait la volonté de mettre fin à la Guerre contre la drogue et aux effets néfastes qu'elle avait engendrés sur la population, l'économie et la sécurité mexicaine. L'élimination des anciennes élites dirigeantes du narcotrafic a permis au président et à son gouvernement d'engager de nouvelles négociations avec les chefs de cartels émergents dans l'objectif d'une démilitarisation progressive et d'une réduction du niveau de violence dans le pays (Gandilhon, 2024, 3-4). On assiste alors à une recomposition progressive des accords entre le gouvernement mexicain et les cartels de la drogue, comme dans les années 1980 (Solís González, 2014, 119).

Toutefois il semble que nous ne soyons pas encore revenus totalement à une situation similaire à celle qui prévalait sous le PRI. En effet, la politique d'Andrés Manuel López Obrador n'a pas produit les effets escomptés, notamment en ce qui concerne l'éradication de la violence, malgré une légère baisse du taux d'homicides. En 2021, l'ONG *International Crisis Group* estime que près de 20 % des municipalités mexicaines sont aujourd'hui sous le contrôle direct ou indirect des cartels de la drogue, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'estimation de 2010. La corruption demeure à un niveau élevé et le président n'a pas réussi à tenir sa promesse de démilitarisation massive du pays. En réalité, le gouvernement semble enfermé dans une forme de *dépendance au sentier*, héritée de la stratégie sécuritaire instaurée au début de la Guerre contre la drogue. Il dépend fortement de la légitimité ainsi que du contrôle politique que procure la lutte militaire et communicationnelle contre les cartels, alors même que l'inefficacité de son action, les liens de certains membres de son administration avec le narcotrafic, ainsi que l'incapacité à pacifier durablement le pays, remettent en cause cette légitimité cruciale. Les élites au pouvoir craignent qu'en l'absence de la peur entretenue par la Guerre contre la drogue, leur domination politique ne soit remise en question par une population désabusée (Gandilhon, 2024, 4-6). Nous reviendrons sur cette information dans la partie dédiée à la légitimité (3.3).

Si nous avons jusqu'à présent mis en lumière des logiques de collusion entre l'État mexicain et les cartels de la drogue, y compris au sein de politiques en apparence conflictuelles, il convient désormais de nous intéresser à la dimension économique. En effet, l'apport économique des cartels et ses conséquences sociales sur la population mexicaine constituent

l'une des principales raisons qui favorisent la coopération, ou du moins une forme de laisser faire, dans les relations entre l'État et les cartels. C'est ce que nous allons développer dans la partie suivante.

2.4. Rôle du narcotrafic dans l'économie mexicaine ainsi que dans la stabilisation économique et sociale

L'État mexicain tire profit de la présence des cartels, notamment sur le plan économique. En injectant d'importantes sommes d'argent dans l'économie locale, les cartels contribuent au développement de certaines régions. Ces flux financiers renforcent le pouvoir d'achat des citoyens impliqués, directement ou indirectement, dans le trafic, ce qui stimule la consommation et favorise la création de commerces. Dans les zones sous contrôle des cartels, de nombreux établissements voient le jour afin de tirer parti des retombées économiques. Certains sont directement financés par les organisations criminelles pour fournir des services utiles à leurs activités, comme le blanchiment d'argent, tandis que d'autres servent leurs intérêts économiques ou sociaux. Ces commerces couvrent un large éventail, allant de la restauration à la vente de véhicules, de services ou de matériel. Les cartels investissent également dans des infrastructures comme des hôpitaux, des établissements scolaires ou encore des aéroports. Ces projets ont un double objectif qui est à la fois de servir les besoins logistiques et sociaux du cartel tout en renforçant leur image auprès de la population, dans une logique de fidélisation ou, tout du moins, de pacification de l'opposition (Rivelois, 2000, 86-90). Les revenus issus des commerces légaux financés par le narcotrafic peuvent même finir par représenter une part non négligeable des gains des cartels de la drogue, mais aussi de ceux des représentants de l'État qui leur apportent leur protection (Geffray, 2013, 245-247).

Une économie informelle émerge ainsi, nourrie par la corruption et le blanchiment d'argent. Actuellement, ce secteur informel, dont le narcotrafic constitue une composante significative, représente plus de la moitié de l'économie mexicaine. Il concerne particulièrement les couches défavorisées de la population, notamment les jeunes sans diplôme, qui deviennent des recrues potentielles pour les cartels de la drogue (Rosen, Zepeda, 2019, 41-42). On estime aujourd'hui que plus de 450 000 citoyens mexicains sont directement impliqués dans le narcotrafic et la vente de substances illicites représenterait plus de 5 % du PIB du pays (Masucci, 2013). Par ailleurs, les cartels maintiennent des liens étroits avec l'économie légale en interagissant avec des entreprises. Ils proposent des services de protection contre rémunération, recourent à des prestataires légaux, ou encore injectent des fonds dans des

nouvelles activités économiques licites (Krafft, 2022). Les rentrées d'argent issues du narcotrafic sont devenues si importantes dans l'économie mexicaine que Guillermo Aureano, professeur de science politique à l'Université de Montréal, les considère comme une ressource stratégique que le Mexique et l'Amérique latine, dans son ensemble, cherchent à protéger et à s'approprier. Le PRI, par exemple, est connu pour avoir réduit les contrôles étatiques dans les années 1980 afin de permettre à l'argent du narcotrafic de renflouer l'économie nationale. Ces actions doivent toutefois être camouflées par une posture officiellement antidrogue nécessaire pour éviter de détériorer les relations avec les États-Unis, un acteur central de la lutte contre les cartels (Aureano, 2001, 35).

En période de crise, le développement apporté par le narcotrafic est perçu favorablement par le gouvernement qui bénéficie alors de la stabilité et de la paix sociale qu'il peut engendrer localement. Le trafic de stupéfiants permet à certains secteurs affaiblis par les crises économiques, comme les transports publics, la construction ou l'agriculture, souvent gérés directement ou indirectement par l'État, de survivre ou même de croître sans intervention gouvernementale directe. Par exemple, un paysan touché par la crise économique peut assurer sa subsistance grâce à la culture de pavot, revendue entre quatre et huit fois plus cher que les cultures légales, tout en continuant à exercer une activité agricole licite (Rivelois, 2000, 86-88). En plus de leur rôle dans la stabilisation économique, les cartels de la drogue jouent également un rôle de stabilisation sociale. Ils offrent des revenus, un cadre de référence et un sentiment d'appartenance à des individus issus des classes populaires, sans diplôme, marginalisés socialement ou provenant généralement de milieux défavorisés (Sanchez, Sanchez, 2019, 74-76). Ils permettent aussi d'atténuer les différences entre classes sociales et les obstacles entre elles (Dabène, 1996, 4).

Nous avons vu jusqu'ici qu'il existe des formes de collusion et de coopération entre l'État mexicain et les cartels de la drogue, et que l'État, ou du moins certains de ses représentants, tire profit de leur présence sur le territoire. Ces bénéfices prennent des formes variées comme, entre autres, des versements de pots-de-vin à certains agents publics, un soutien à l'économie régionale, une contribution à une certaine stabilité sociale, ou encore des opportunités d'alliance contre d'autres organisations criminelles. Toutefois, plusieurs conséquences négatives liées à la présence des cartels viennent nuancer, voire contester, l'idée selon laquelle ceux-ci seraient véritablement profitables pour l'État. Nous développons certaines de ces conséquences dans la partie suivante.

2.5. La présence des cartels et ses conséquences négatives

Le narcotrafic a de multiples répercussions sur la société mexicaine, remettant en question l'hypothèse selon laquelle l'État tirerait profit de la présence des cartels de la drogue. Le professeur et chercheur en sociologie Jean Rivelois, dans son ouvrage *Drogue et pouvoir : du Mexique aux paradis*, recense plusieurs conséquences néfastes. Nous nous concentrerons ici sur quatre d'entre elles qui sont respectivement la prolifération des groupes criminels, l'augmentation de la population carcérale, la hausse de l'usage de stupéfiants à l'échelle locale et les conséquences néfastes sur l'économie mexicaine (Rivelois, 2000, 72-90).

Tout d'abord, le narcotrafic provoque une multiplication des organisations criminelles et une augmentation de la délinquance. Pour donner une idée de l'ampleur de ce phénomène, il existe dix-neuf cartels de la drogue principaux au Mexique, chacun employant des groupes criminels affiliés qui sont à leur tour divisés en *bandes organisées*. À cela s'ajoutent les personnes indirectement liées au trafic de drogue ainsi que les *narcos indépendants*. Chaque bande possède et doit se procurer des armes à feu, ce qui entraîne de nombreuses escarmouches déclenchées par des problèmes de la vie courante ou bien par des raisons liées au trafic de drogue. Ainsi, il n'est pas rare d'assister à des conflits internes au sein d'un cartel entre différentes bandes rivales, notamment lorsqu'un dirigeant décède ou est arrêté. En plus des organisations criminelles, il ne faut pas oublier les représentants de l'ordre. Beaucoup sont corrompus au niveau local et profitent de leur position pour tirer avantage de la violence légale et illégale. Ces forces de l'ordre corrompues sont une source de crainte pour la population qui adopte des stratégies d'évitement, de résolution des conflits à l'amiable et de soumission (Rivelois, 2000, 73-75).

Trois grands types de bandes existent : *les bandes criminelles marginales* spécialisées dans les attaques de personnes et de lieux isolés ; *les bandes criminelles intégrées* qui fonctionnent soit par légitimation en cherchant l'appui d'autres autorités ou par intimidation de leurs rivaux ; *les bandes défensives indépendantes* qui se forment pour se protéger des agressions extérieures. Toutes les villes mexicaines souffrent de l'augmentation de la délinquance. Ainsi, la ville de Ciudad Juárez de 1 625 980 habitants compte à elle seule plus de 300 bandes sur sa superficie. Il est important de souligner que toutes ces bandes ne sont pas forcément criminelles ou liées au trafic de drogue mais elles participent tout de même à la redéfinition des valeurs transmises aux jeunes générations. Même si la famille demeure l'unité de base pour les milieux populaires, les bandes remplacent le rôle de référent des institutions

scolaires pour les enfants déscolarisés dont les parents ne peuvent s'occuper pendant qu'ils travaillent. C'est au sein de ces groupes de jeunes désœuvrés que de nombreux cartels enrôlent et que les premiers liens avec le monde criminel du trafic de drogue se tissent (Rivelois, 2000, 75-77).

Ensuite, le narcotrafic entraîne une augmentation de la population carcérale, touchant particulièrement les jeunes Mexicains issus des classes populaires, qui voient dans la vente de drogue une opportunité d'ascension sociale. Cette situation est aggravée par le fait que nombre d'entre eux ne disposent pas des ressources nécessaires pour assurer leur défense et sont abandonnés par le système judiciaire. Les cartels de la drogue exploitent les établissements pénitentiaires comme lieux de recrutement et de diffusion de leur influence. Ils y inculquent les codes et l'*habitus* du monde criminel aux petits trafiquants, aux jeunes incarcérés et aux populations marginalisées. Par ailleurs, l'État mexicain promeut un système judiciaire très répressif, marqué par des peines lourdes. Cette sévérité permet au gouvernement de maintenir le récit d'un État engagé activement et fermement dans la lutte contre les cartels, tout en occultant le laisser-faire généralisé et les accords tacites conclus avec le monde criminel (Rivelois, 2000, 79-83).

Le narcotrafic a également pour conséquence d'accroître la consommation de drogue au Mexique. Cette augmentation s'explique par la prise de conscience des cartels de l'existence d'un marché intérieur, par une précarité sociale grandissante, mais aussi par le développement d'une forme de contreculture. La drogue s'inscrit dans une logique d'opposition à l'État et aux élites. Une partie marginalisée de la population rejette les valeurs promues par le gouvernement, telles que le mérite, le dépassement de soi ou la réussite individuelle. Pour beaucoup, la consommation de drogue représente un moyen d'évasion face à des conditions de vie difficiles. Par ailleurs, les cartels utilisent les consommateurs pour étendre leur réseau et en renforcer la fidélité, en exploitant le phénomène de la dépendance et en offrant des cadeaux ou des avantages (Rivelois, 2000, 83-85).

Enfin, le narcotrafic nuit à l'économie locale. Les cartels tirent une part significative de leurs revenus de l'extorsion et du commerce de protection, ce qui représente un coût important pour les petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, la violence qui caractérise les environnements dominés par les cartels tend à diminuer l'attrait de la région pour les investisseurs légaux. La culture de la drogue tend également à supplanter partiellement l'agriculture vivrière, bien moins rentable, ce qui entraîne une hausse des prix des denrées alimentaires au Mexique. Finalement, le blanchiment d'argent opéré par les cartels favorise les

flux spéculatifs au détriment des investissements productifs susceptibles de renforcer le marché intérieur (Solís González, 2012, 185-186).

2.6. Conclusion intermédiaire : la coopération

Les comportements d’entente et de laisser faire entre l’État mexicain et les cartels de la drogue, que nous appelons *coopération*, mettent en lumière l’ampleur des liens tissés entre pouvoir public et organisations criminelles, mais aussi la manière dont ces dernières parviennent à se maintenir et à prospérer. La corruption, la pénétration des institutions et l’investissement économique des cartels témoignent de leur capacité non seulement à neutraliser l’action de l’État, mais aussi à se rendre indispensables, tant pour la survie de certaines régions que pour la stabilité sociale et économique du pays. En injectant d’importantes ressources dans l’économie locale, en finançant des infrastructures et en assumant parfois un rôle de stabilisation sociale, ils remplissent des fonctions que l’État n’a pas la volonté ou n’est pas toujours en mesure d’assumer. Ces logiques de coopération, explicites ou tacites, montrent que l’État ne cherche pas systématiquement à éradiquer les cartels mais qu’il peut, au contraire, tirer parti de leur présence sur le territoire.

Cependant, si cette coopération et la présence des cartels de la drogue sur le territoire semblent à certains égards profitables, elles entraînent également des conséquences délétères, parmi lesquelles la multiplication des groupes criminels, la généralisation de la violence, l’accroissement de la population carcérale, la déstabilisation du tissu économique légal et l’affaiblissement du système judiciaire. Ces effets fragilisent encore davantage un État déjà en crise de légitimité et minent la confiance des citoyens dans les institutions publiques. Ils rappellent que, si la coopération peut temporairement servir les intérêts de l’État comme ceux des cartels, elle génère aussi des dynamiques d’opposition, de conflit et, finalement, de compétition. Ainsi, la coopération ne peut être comprise qu’en lien avec ses revers. Les cartels, en s’institutionnalisant et en gagnant du terrain dans l’économie et la société, en viennent inévitablement à concurrencer l’État sur ses propres prérogatives. C’est dans cette zone de friction que se dessine la compétition, dont l’analyse constitue la prochaine étape de ce travail.

3. Compétition entre l'État mexicain et les cartels de la drogue

3.1. La particularité de l'État latino-américain

Avant d'approfondir les relations de compétition entre l'État et les organisations criminelles, il convient d'abord de mettre en lumière les spécificités de l'État latino-américain, et plus particulièrement celles du Mexique. L'État latino-américain a certaines particularités qui le différencient des autres états dans le monde. Une de ces particularités concerne spécifiquement le concept de *légitimité*. C'est elle qui différencie une organisation criminelle d'un État, ce dernier étant le seul, théoriquement, à la posséder. La légitimité provient historiquement du *monopole de la violence physique*, monopole que l'État s'est octroyé en éliminant ses concurrents lors de son processus de formation. En effet, pendant longtemps, le pouvoir étatique côtoyait, coopérait et rentrait en compétition avec d'autres utilisateurs de la violence physique légitime. Néanmoins, il a fini par les éliminer pour obtenir « le profit du monopole » et le « bénéfice de la location de protection » (Tilly, 2000, 101-105).

Cette théorie est valable pour le cadre européen mais l'État latino-américain a connu une construction différente. Il est né du démembrlement des empires portugais et espagnol et est marqué par de multiples faiblesses structurelles (Bon, 2001, 18). Ces États sont des « léviathans de papier », dont le processus de monopolisation de la violence physique demeure inachevé. L'État y est donc constamment concurrencé dans ce domaine par une multitude de groupes armés (Larrouque, 2019, 160-161). Parmi ces groupes, on retrouve les cartels de la drogue, notamment depuis la défaite électorale du PRI, qui a remis en cause les accords et les relations établis avec ces organisations. Depuis lors, comme nous l'avons montré précédemment (2.3), l'État mexicain s'efforce de retrouver la position dominante qu'il occupait autrefois dans ses rapports et arrangements avec les cartels de la drogue (Astorga, 2004, 53).

Le professeur de sciences économiques José Luis Solís González, spécialiste du néolibéralisme et de l'Amérique latine, soutient cette position en considérant que le Mexique, contrairement à l'image idéale de l'État moderne, ne possède pas le monopole de la violence physique légitime. Cette faiblesse se manifeste notamment dans son incapacité à exercer pleinement son autorité sur l'ensemble de son territoire national. Le Mexique est marqué par une forte disparité économique entre l'élite politique et le reste de la population, mais également par des crises économiques récurrentes et une insécurité aiguë liée aux activités des cartels de la drogue. L'ensemble de ces facteurs converge vers une crise systémique, entraînant une perte

de confiance massive de la population à l'égard des institutions étatiques alors même que l'État se militarise pour lutter contre le narcotrafic (Solís-González, 2014, 113-115).

Afin de faire face aux crises économiques des années 1990, le gouvernement a adopté une orientation néolibérale, réduisant l'intervention de l'État dans plusieurs secteurs clés tels que l'éducation, la construction, l'énergie, les transports, les infrastructures logistiques, l'agriculture ou encore la santé. Ce désengagement a affaibli ces domaines, désormais soumis aux logiques du marché et du secteur privé. Il en a résulté une aggravation des inégalités sociales ainsi qu'une perte de contrôle de l'État mexicain sur son territoire, son économie et sa population. Face à cette situation, une partie de la population s'est tournée vers des alternatives informelles pour survivre ou, tout du moins, maintenir un niveau de vie décent. Cela explique en partie le succès des cartels de la drogue, qui se présentent, à certains égards, comme une alternative à un État qui, dans leur narratif, a abandonné le peuple au profit des conglomérats industriels (Solís-González, 2014, 116-118).

Dans les régions les moins contrôlées par l'État, certaines organisations criminelles ont tellement remis en cause le monopole de la violence physique légitime étatique qu'elles ont fini par le dépasser. Certaines d'entre elles sont devenues hégémoniques sur leur territoire, bénéficiant à la place de l'État des *profits liés au monopole* de la force et à la *location de la protection*. Elles régulent la vie sociale des communautés locales et imposent des règles visant à garantir leur propre sécurité ainsi qu'à favoriser l'accumulation de profits et de pouvoir (Fazio, 2015, 73).

Ainsi, les spécificités structurelles de l'État mexicain, marquées par une monopolisation inachevée de la violence et un affaiblissement de sa légitimité, ont ouvert la voie à l'émergence d'acteurs criminels capables de rivaliser avec lui sur plusieurs fronts. Cette situation conduit à une forme de compétition directe entre l'État et les cartels tant pour le contrôle effectif de la violence que pour l'adhésion des populations. C'est cette double compétition, celle pour le monopole de la violence physique et celle pour la légitimité, qui fait l'objet de notre analyse dans la suite de ce travail.

3.2. La compétition pour le monopole de la violence physique

Pour aborder cette partie, il convient tout d'abord de revenir sur la notion de *cartel de la drogue* et, plus précisément, sur leurs objectifs. Les cartels sont des organisations criminelles dont la finalité première est économique. Toutes leurs actions, qu'il s'agisse de la pénétration des institutions étatiques, de la corruption, de l'investissement dans des services pour pacifier

l’opposition, de l’infiltation du système pénitentiaire ou encore du recrutement de nouveaux membres, poursuivent un objectif final unique qui est l’accumulation de richesses et la prospérité de l’organisation. Les dirigeants du narcotrafic mobilisent rarement leurs préférences politiques ou nationales dans l’élaboration de leurs stratégies. Les relations qu’ils entretiennent avec l’administration mexicaine sont dictées par l’intérêt et varient en fonction du contexte politique, social et économique. Les cartels de la drogue sont des entités dont les actions sont dictées par l’opportunisme et le pragmatisme (Fazio, 2015, 89).

La première condition *sine qua non* pour qu’un cartel atteigne ses objectifs économiques est la survie de l’organisation. Cette survie dépend directement de la capacité du cartel à assurer sa propre protection. Le chercheur et sociologue Jean Rivolet explique que cette capacité de protection est étroitement liée à la puissance du cartel. Cette dernière repose principalement sur deux éléments. Le premier, que nous avons déjà abordé, est la capacité financière et persuasive de l’organisation. Elle se manifeste par la corruption d’acteurs stratégiques, l’infiltation des institutions étatiques, les alliances avec des partis politiques, et plus largement par l’aptitude du cartel à neutraliser les capacités d’action de l’État ainsi que celles de ses rivaux criminels. Le second élément est le recours à la violence et à la force armée (Rivolet, 2000, 67-69).

Le professeur de sciences politiques et de sciences sociales Carlos Fazio distingue à ce sujet deux grands types de cartels. Le premier regroupe les cartels orientés principalement vers les activités commerciales, légales ou illégales. Ces organisations, généralement structurées de manière verticale, s’inspirent d’une discipline militaire : elles recourent à la violence dans quatre cas distincts qui sont la « conquête », la « consolidation du pouvoir », la « légitime défense », et « à des fins de survie » (Fazio, 2015, 91). Hormis ces cas spécifiques, la violence n’est généralement utilisée par les cartels que comme stratégie de dernier recours, lorsque les moyens pacifiques tels que la corruption ou la négociation échouent. Elle est d’autant plus évitée qu’elle peut nuire au commerce, en instaurant un climat d’insécurité pour la population et les clients, ou risquer d’attirer l’attention des autorités étatiques si la situation dégénère. Toutefois, même utilisée en ultime recours, la violence doit rester crédible. Le cartel est donc contraint de maintenir une force armée capable d’assurer cette crédibilité. Parmi ces cartels, on retrouve des organisations telles que le cartel de Sinaloa, le cartel de Jalisco Nouvelle Génération, le cartel du Golfe ou encore le cartel de Juárez (Fazio, 2015, 90-93).

Le deuxième type de cartel ne se concentre pas sur le commerce, mais sur le contrôle et l’extorsion d’un territoire. Ces organisations criminelles sont structurées de manière horizontale, en différentes cellules et réseaux. Une cellule dirigeante assure la coordination

générale, mais elle délègue l'exécution à des cellules secondaires à l'instar de bandes armées ou de gangs qui bénéficient souvent d'une large autonomie d'action. Dans ce cas, la violence est utilisée de manière systématique, brutale et indifférenciée. Son objectif est de faire régner un climat de terreur par le biais d'actes violents apparemment anarchiques ou incohérents. En réalité, cette violence vise à écraser toute forme de résistance, qu'elle soit civile, criminelle ou étatique. On retrouve parmi ces cartels des exemples comme Los Zetas, La Familia Michoacana ou encore son descendant Los Caballeros Templarios (Fazio, 2015, 90-93).

Les armées privées des cartels de la drogue les plus importants sont nombreuses, bien entraînées, organisées selon un modèle inspiré de l'armée, et équipées d'un matériel comparable à celui utilisé par les forces armées mexicaines. Ces forces paramilitaires sont parfois si puissantes que les polices régionales refusent d'intervenir, même sur ordre de leurs supérieurs, lorsqu'une escalade de violence éclate entre des cartels influents. Ce fut notamment le cas lors du règlement de comptes du 8 novembre 1992 entre une cinquantaine d'hommes de El Güero Palma et El Chapo Guzmán, opposés aux gardes du corps des frères Arrellano Félix dans la discothèque Christine de Puerto Vallarta (Rivelois, 2000, 68-69).

Toutefois, pris individuellement, les cartels de la drogue ne disposent pas de la capacité militaire suffisante pour remettre fondamentalement en cause la domination générale de l'État. Bien que ce dernier ne détienne pas pleinement le monopole de la violence physique légitime, il en conserve néanmoins la majeure partie. C'est l'État qui fixe les modalités de la relation qu'il entretient avec les cartels de la drogue. Le gouvernement mexicain peut modifier sa position pour plusieurs raisons, notamment lorsque l'un de ces cartels devient trop puissant et empiète excessivement sur la part du monopole de la violence que l'État contrôle dans une région (Rivelois, 2000, 69-71).

Les cartels de la drogue, et plus précisément leurs dirigeants, occupent une position constamment précaire vis-à-vis de l'État mexicain. Tant qu'ils restent discrets, qu'ils n'ont pas recours de manière excessive à la violence, qu'ils soudoient les personnalités stratégiques et qu'ils maintiennent une posture relativement soumise à l'égard de l'État, ils peuvent espérer demeurer en place sans intervention majeure des forces de répression légales. Cependant, en respectant ces conditions, ils s'exposent au risque d'être dépassés par leurs concurrents, qui, en position de force financière ou militaire, n'hésitent pas à empiéter sur leurs activités. Les chefs de cartel sont ainsi poussés à se renforcer en permanence pour assurer leur protection. Cela implique de disposer d'une force armée supérieure à celle de leurs rivaux, de blanchir toujours davantage d'argent, de diversifier leurs sources de revenus pour financer leurs opérations, de

consolider leur contrôle territorial et de prévenir toute pénétration par des organisations concurrentes. Or, cette logique de renforcement permanent mène inévitablement à leur chute lorsque l'État les juge trop puissants, trop visibles ou trop indépendants et qu'il décide d'intervenir pour rétablir sa domination (Rivelois, 2000, 71).

En réalité, le comportement des cartels de la drogue dans cette logique s'apparente fortement à celui des États dans la théorie du *réalisme structurel* développée par Kenneth Waltz. Dans ce cadre, la recherche permanente de sécurité, via l'accumulation de puissance relative, engendre un *dilemme de sécurité*. Les autres cartels, percevant cette montée en puissance comme une menace, accroissent à leur tour leurs capacités de défense. Toutefois, à la différence du système international tel que conçu par Waltz, les cartels n'évoluent pas dans un environnement anarchique et imprévisible. La présence de l'État mexicain introduit un facteur régulateur car il intervient pour éliminer ou affaiblir les cartels jugés trop puissants ou remettant en cause son autorité sur des territoires trop importants (Dunne, Schmidt, 95-96).

Si la visibilité, le renforcement excessif et le recours abusif à la violence entraînent systématiquement la chute des cartels de la drogue sous l'action répressive de l'État, une question se pose : comment les cartels territoriaux, tels que définis par Carlos Fazio, parviennent-ils à poursuivre leurs activités alors même que leur modèle repose précisément sur ces éléments ? En réalité, ces organisations adoptent une stratégie de dissuasion pouvant, sous certains aspects, être comparée à la dissuasion nucléaire.

Celle-ci repose sur deux piliers fondamentaux qui sont la capacité et la crédibilité. Ainsi, ces cartels investissent massivement dans des équipements militaires, organisent leurs forces selon des modèles inspirés des unités spéciales et font un usage systématique de la violence contre tout opposant. Le principe de la dissuasion est que toute agression entraînerait des représailles si lourdes que les pertes infligées à l'agresseur dépasseraient de très loin les bénéfices potentiels de l'attaque. Ainsi, l'agresseur est incité à maintenir un *statu quo*, même si la situation lui est défavorable. Cependant, contrairement à la dissuasion nucléaire, un cartel territorial ne dispose pas de la capacité de destruction totale de l'État mexicain si ce dernier décidait de l'éliminer (Cartigny, 1986, 77-78).

Ces organisations doivent donc constamment chercher un équilibre instable. En effet, elles doivent convaincre l'État que les représailles qu'elles pourraient infliger rendraient le conflit trop coûteux, tout en évitant de franchir un seuil où l'État jugerait que l'affrontement, malgré ses conséquences, est préférable au coût du *statu quo*. Il convient ici de préciser que ces

deux modèles sont des idéaux-types théoriques. Chaque cartel tend à s'orienter davantage vers l'un ou l'autre, et adopte en priorité les techniques associées au modèle dominant vers lequel il tend. Ainsi, les cartels commerciaux recourent eux aussi à des stratégies de dissuasion, mais celles-ci sont généralement moins marquées que dans le cas des cartels territoriaux (Cartigny, 1986, 77-78).

Ainsi, si l'on reprend l'exemple de la Guerre contre la drogue, il apparaît qu'elle éclate non seulement à la suite d'un changement de parti au pouvoir, lequel entraîne l'annulation des accords liant l'État aux cartels de la drogue, mais également dans un contexte de renforcement et de conflit armé majeur entre organisations criminelles. En 2000, le cartel de Sinaloa, s'estimant suffisamment puissant, lance une campagne d'expansion territoriale contre les zones contrôlées par le cartel du Golfe. En réaction, ce dernier amorce une militarisation accélérée, renforçant considérablement sa branche paramilitaire, les *Zetas*, composée d'anciens soldats et membres des forces spéciales mexicaines débauchés. Ce renforcement déclenche un dilemme de sécurité, non seulement pour le cartel de Sinaloa, mais également pour l'ensemble des organisations criminelles voisines, contraintes à leur tour de renforcer leur appareil militaire (Ellis, 2025).

Ce premier conflit coïncide avec un second affrontement, opposant le cartel de Sinaloa au cartel de Jalisco Nouvelle Génération. Plutôt que de s'affronter directement, les deux cartels mènent une *guerre par procuration*, finançant et armant les ennemis de leurs rivaux respectifs. Ainsi, entre 2000 et 2008, on assiste à un renforcement massif des capacités militaires des cartels de la drogue, accompagné d'une explosion sans précédent de la violence au Mexique. La Guerre contre la drogue lancée par le président Felipe Calderón, marquée par une intervention de l'armée mexicaine, constitue, dans cette perspective, une réaction directe à cette montée en puissance. Par cette offensive, l'État mexicain cherche à réaffirmer sa domination dans les rapports qu'il entretient avec les cartels de la drogue en les affaiblissant (Ellis, 2025).

Par exemple, l'arrestation de El Chapo Guzmán en 2014 provoque une fragmentation du cartel de Sinaloa en plusieurs factions rivales, notamment entre les Mayiza, dirigés par *El Mayito Flaco*, et les Chapiza, contrôlés par les fils de Guzmán. Cette scission permet à certaines entités, auparavant sous l'influence directe du cartel de Sinaloa, de retrouver une forme d'indépendance, et d'être individuellement moins menaçantes pour l'État mexicain. On observe ici un paradoxe dans l'action étatique car en affaiblissant les grands cartels, l'État favorise une escalade de la violence entre les factions issues de cette fragmentation. Toutefois, ce n'est pas la violence en tant que telle qui constitue un problème pour l'État, mais la concentration des

moyens de violence entre les mains d'un cartel trop puissant, susceptible de remettre profondément en cause la part du monopole de la violence physique légitime que détient l'État mexicain (Ellis, 2025).

Il est important de souligner que, même dans une logique conflictuelle et de compétition visant à éliminer les cartels jugés trop puissants, des dynamiques de coopération persistent entre l'autorité étatique et certaines organisations criminelles. Par exemple, au début de la Guerre contre la drogue, l'administration Calderón s'est alliée au cartel de Sinaloa afin de réduire l'influence du cartel du Golfe et de ses principaux partenaires. Une fois ces derniers affaiblis, l'État a changé de stratégie et a rompu son alliance avec le cartel de Sinaloa après les élections de 2012, ce qui a conduit à l'arrestation de El Chapo Guzmán, comme mentionné précédemment. Ce revirement s'est accompagné d'une purge des alliés du cartel de Sinaloa au sein de l'appareil étatique. C'est dans ce contexte que Genaro García Luna, ancien directeur de l'Agence fédérale d'investigation puis secrétaire à la Sécurité publique chargé de la Guerre contre la drogue, a été arrêté en 2019 aux États-Unis, sous la présidence d'Andrés Manuel López Obrador, pour collusion avec le cartel de Sinaloa, après avoir perdu la protection dont il bénéficiait sous le gouvernement de Felipe Calderón (Gandilhon, 2024, 3).

Cette coopération entre les cartels de la drogue et l'État, en pleine Guerre contre la drogue, se manifeste également dans la répression des groupes citoyens réclamant une autonomie ou se constituant en *groupes d'autodéfense* pour se protéger des exactions des cartels et de l'État. En 2014, le gouvernement mexicain a utilisé certains cartels, comme Los Caballeros Templarios dans le Michoacán, pour réprimer ces initiatives citoyennes qui remettaient en cause l'autorité de l'État sur le territoire, tout en sachant que celui-ci ne pouvait employer directement la force contre une population se défendant des cartels sans risquer de perdre en légitimité. Une alternative pour l'État consiste à intégrer les groupes d'autodéfense à ses propres forces militaires, en les menaçant, dans le cas contraire, de les arrêter et de les considérer comme des criminels (Solís-González, 2014, 133-136).

Les dynamiques observées entre l'État mexicain et les cartels de la drogue mettent en évidence une lutte constante pour le contrôle des moyens de coercition. Si l'État conserve, dans l'ensemble, la supériorité militaire, il est contraint d'intervenir dès qu'un cartel franchit un seuil critique de puissance. Cette régulation ponctuelle vise moins à éradiquer la violence qu'à empêcher sa concentration entre les mains d'un acteur unique. Mais au-delà de cette compétition pour le monopole de la violence, une autre rivalité, tout aussi essentielle, se

dessine : celle de la *légitimité*. C'est à l'analyse de cette compétition que nous nous intéressons désormais.

3.3. La compétition pour la légitimité

Le chercheur en sciences sociales Charles Tilly, dans son article « War Making and State Making as Organized Crime », affirme que c'est la légitimité, et non l'usage de la violence, qui distingue fondamentalement les États des organisations criminelles (Tilly, 2000, 99). Pour sa part, le chercheur en criminologie Benjamin J. Mackey démontre dans son article « A State of Illegitimacy : The Dynamics of Criminal and State Legitimacy in Mexico » que le monopole de la violence n'est légitime que si l'État lui-même l'est. Lorsque l'État perd en légitimité, sa capacité à détenir seul l'usage de la violence décline, laissant la place à d'autres acteurs, comme les cartels de la drogue, qui tentent alors de renforcer leur propre légitimité auprès de la population (Mackey, 2018).

Il faut souligner dès à présent qu'il n'existe pas de définition universellement admise de la *légitimité* en science politique. La première conception de la légitimité que nous pouvons mettre en avant est celle développée par Max Weber. Il semble pertinent de la présenter ici, dans la mesure où nous avons précédemment mobilisé son concept du *monopole de la violence légitime*. Weber établit un lien étroit entre légitimité et domination. Il identifie trois types de domination légitime, qui sont respectivement la *domination légale-rationnelle*, la *domination traditionnelle* et la *domination charismatique* (Weber, 2014, 291-294).

Dans le cas de la *domination légale-rationnelle*, l'obéissance est accordée à une autorité dont la légitimité repose sur un système de règles. Les détenteurs de pouvoir sont élus ou désignés conformément à ces règles. Ils exercent leur autorité à travers des structures organisées, que Weber nomme *entreprises*. L'une de ces formes d'entreprise est l'autorité administrative caractérisée par le fait de dépendre d'un pouvoir extérieur et de ne pas pouvoir définir elle-même ses objectifs. Dans ce type de domination, on n'obéit ni à une personne, ni à une institution en tant que telle, mais à une règle. C'est cette dernière qui définit les modalités de l'obéissance en précisant à qui et comment obéir. Même l'autorité hiérarchique est soumise au règlement, qui délimite strictement sa compétence et oriente son action vers la réalisation d'objectifs concrets. Ce modèle de domination repose sur la qualification des administrateurs, leur neutralité et leur objectivité dans l'exercice de leurs fonctions. Il s'appuie essentiellement sur la discipline, une organisation hiérarchique claire et à l'obéissance (Weber, 2014, 291-294).

La *domination traditionnelle*, quant à elle, repose sur l’obéissance à une autorité perçue comme digne, traditionnelle et sacrée. Le détenteur de l’autorité est un maître qui commande des serviteurs et qui se fait obéir par ses sujets. Là où l’autorité dans la domination légale-rationnelle tire sa légitimité du respect de la règle, l’autorité dans la domination traditionnelle tire sa légitimité du respect de la tradition. Par contre, l’autorité dans la domination traditionnelle possède une large liberté de décision et de mouvement dans tout cadre qui sort de la tradition. Ce mode de domination ne repose pas sur la compétence des administrateurs, mais sur leurs liens avec le maître, notamment sur le plan de la loyauté. Le modèle n’est pas rationnel mais personnel, avec des titres, avancements, nominations et priviléges accordés par le maître à ses serviteurs (Weber, 2014, 294-297).

Enfin, la *domination charismatique* ne repose pas sur la tradition, mais sur un chef en lui-même. C’est la domination du chef de guerre, de l’homme-peuple ou du démagogue, qui acquièrent la loyauté de leurs subordonnés par leurs qualités, leurs particularités, leur vision, et généralement tout ce qui va créer un lien émotionnel chez les subordonnés. Le chef est suivi par des disciples qui lui obéissent par dévotion, et non par tradition ou à cause de la règle. Ce type de domination tire sa légitimité des qualités du chef, ou à tout le moins, des qualités perçues par la population. Si la figure du chef ne respecte plus ces qualités, il perd sa légitimité. Ainsi, le chef de guerre perd sa légitimité en perdant des batailles, tout comme le chef religieux perd sa légitimité lorsque ses doctrines religieuses sont remises en question. C’est donc bien la croyance du peuple en la supériorité du chef qu’il est crucial de maintenir. Ici, l’administrateur est choisi pour son charisme, sa prestance et son dévouement à la cause, et non sur la base de ses compétences ou de priviléges accordés. Toutefois, la crédibilité de l’administrateur est fortement corrélée à celle du chef. Si ce dernier tombe en disgrâce, son administration le suivra (Weber, 2014, 297-301).

Charles Tilly reprend la conception de la *légitimité* proposée par le sociologue Arthur Stinchcombe, qui la définit comme « la probabilité que d’autres autorités vont agir pour confirmer les décisions d’une autorité donnée » (Tilly, 2000, 100). Cette approche a l’avantage de se concentrer sur les détenteurs du pouvoir. Toutefois, elle présente l’inconvénient de négliger les gouvernés, c’est-à-dire ceux sur qui le pouvoir est exercé. Selon Stinchcombe, l’assentiment des gouvernés influence peu la légitimité. Cette approche soulève des limites théoriques importantes. En effet, distinguer clairement gouvernants et gouvernés est souvent artificiel. Dans cette conception, la légitimité repose sur une double logique qui est, d’une part, la peur de représailles en cas de désobéissance, et d’autre part, la volonté d’un environnement

stable. Ainsi, le monopole de la violence, ou du moins la capacité d'exercer une violence crédible, constitue une composante essentielle de la légitimité (Tilly, 2000, 100).

Sitora Kadirova, de l'Université de Gulistan en Ouzbékistan, insiste quant à elle sur les liens étroits entre légitimité, droit et normes. Selon elle, la *légitimité* désigne une relation entre l'État, ou plus précisément ses représentants, et la population. Un pouvoir politique ne peut être considéré comme légitime que s'il repose sur un ensemble de lois et de normes soutenu par une majorité de citoyens, lesquels acceptent de se soumettre aux ordres de l'autorité si elle-même respecte la loi. La légitimité suppose non seulement que le pouvoir soit perçu comme juste et respectueux du droit, mais aussi qu'il bénéficie du consentement explicite ou implicite de la population. Dans ce cas, les citoyens sont davantage enclins à respecter la loi et à ne pas s'opposer activement au pouvoir en place. Il convient néanmoins de noter que la population évalue aussi les détenteurs du pouvoir au prisme de critères moraux et de décence. Un pouvoir jugé immoral ou indécent peut perdre en légitimité, même s'il respecte scrupuleusement la loi. Enfin, selon Kadirova, un minimum de 30 % de soutien populaire est nécessaire pour qu'un pouvoir soit considéré comme légitime. Plus on se rapproche des 70 % de la population qui considère le pouvoir comme illégitime, plus le risque de résistance sociale et d'actes illégaux tend à augmenter. Sa conception est très proche de celle de la domination légale-rationnelle de Weber. Toutefois, elle met plus en avant la perception de la population et la relation de cette dernière avec la loi (Kadirova, 2020, 122-124).

On peut également mettre en évidence d'autres conceptions, comme celle du philosophe et spécialiste de la pensée politique Bernard Manin. Il considère que l'un des fondements de nos sociétés réside dans le fait que chaque individu possède les mêmes droits. Dès lors, l'élection ne suffit pas à elle seule à fonder la légitimité, car aucune majorité ne devrait être en mesure d'imposer sa volonté. Dans un monde politique idéal, « l'unanimité seule est le principe de légitimité ». Cependant, cette unanimité est difficilement applicable pour des raisons d'efficacité. Bernard Manin propose donc que, si la légitimité ne peut reposer sur l'unanimité, elle devrait au moins s'appuyer sur la participation aux délibérations et sur la prise en compte de chaque individu dans les processus décisionnels (Damay, Jacquet, 2021, 15).

Le professeur de science politique Dominique Darbon, quant à lui, souligne que la légitimité est « l'acceptation du caractère moralement juste et nécessaire des institutions constitutives du pouvoir » ainsi que « le fait qu'un pouvoir soit exercé de manière satisfaisante aux yeux du plus grand nombre ». Enfin, l'Institut Roger Guilbert, un établissement d'enseignement supérieur belge, distingue quatre types de légitimités : la *légitimité par les*

processus, relative à la procédure de prise de décision ; la *légitimité par les résultats*, qui renvoie aux effets des politiques publiques au regard des attentes des citoyens ; la *légitimité internationale*, qui concerne la reconnaissance du pouvoir par les autres États ; enfin, la *légitimité symbolique*, qui « repose sur les croyances partagées fondant la reconnaissance de l'État par les populations comme étant l'autorité politique suprême et comme incarnant la communauté de sens et d'identité de la société concernée »⁷.

En définitive, plusieurs éléments ressortent de ces différentes conceptions de la légitimité. Weber, Stinchcombe, Kadirova, Darbon et Manin s'accordent sur le fait qu'un pouvoir légitime est reconnu et obéi par d'autres entités, qu'il s'agisse d'administrations, de gouvernés ou encore d'autres autorités. La légitimité repose sur une forme d'obéissance, qu'elle soit fondée sur des raisons légales, morales, émotionnelles, symboliques, coutumières, sur les résultats ou encore sur des considérations pragmatiques (comme la menace de la contrainte ou le désir de stabilité). Pour Kadirova, Manin et l'Institut Guilbert, la perception qu'a la population du pouvoir et de sa gestion du pays joue un rôle essentiel dans la légitimité de celui-ci. Il convient également de souligner que la légitimité est fragile. En effet, elle peut être perdue si le pouvoir ne respecte pas les éléments sur lesquels elle repose dans sa manière de gouverner. Plus la légitimité s'effrite, plus le soutien populaire diminue et la résistance sociale augmente.

3.3.1. Le déficit de légitimité de l'État mexicain et le rôle de la Guerre contre la drogue comme outil de légitimation

Comme explicité précédemment (3.1), le gouvernement mexicain manque de légitimité, mais nous allons désormais approfondir ce constat. Sous le régime du PRI, la légitimité de l'État mexicain dépendait largement de la promesse de développement et de programmes de lutte contre la pauvreté, à l'instar du programme PROGRESA, qui visait à allouer de l'argent aux familles les plus pauvres à condition qu'elles envoient leurs enfants à l'école. Une autre source de légitimité résidait dans la présence d'un pouvoir présidentiel fort, capable d'imposer ses décisions aux différents acteurs de la société mexicaine (Bizberg, 2003, 132-135).

Pourtant, les classes défavorisées et ouvrières restent fortement impactées par les crises économiques et structurelles du Mexique. Les politiques de lutte contre la pauvreté peinent à compenser les mesures d'austérité et d'ajustement structurel ainsi que leurs conséquences comme la marginalisation et paupérisation des couches défavorisées de la société. Une large part de la population a dû mettre en place des stratégies de survie durant les crises, notamment

⁷ Toutes ces définitions de la *légitimité*, qui sont reprises dans ce paragraphe, sont issues du site *Ritimo*, référencé dans la section « Sites internet sans auteur » au sein de notre bibliographie.

celle de 1982, alors même que les actions du gouvernement faisaient augmenter le chômage et diminuaient drastiquement les investissements dans le domaine public (Soria, 1993, 603-606). Les politiques de libéralisation de l'économie des années 1980 se sont accompagnées d'un recours à la violence pour écraser les résistances sociales, notamment celles des syndicats, alors même que la légitimité du PRI dépendait de plus en plus, non pas du soutien populaire, mais de celui des grandes entreprises (Soria, 1993, 606-608).

La victoire du PAN en 2000 s'explique en partie par son programme anticorruption ciblant le PRI mais aussi par le soutien des petits et moyens entrepreneurs attirés par ses promesses de soutien économique. Le PAN, tout juste victorieux de l'élection, souffre d'un manque de soutien populaire et social préoccupant pour sa pérennité alors même que sa légitimité et sa cohésion interne demeurent fragiles. Les réformes engagées par Vicente Fox ont, pour beaucoup, été bloquées par l'opposition, qui attendait la moindre erreur du PAN pour prendre le pouvoir. De plus, le *présidentialisme* a connu un net recul au profit d'autres acteurs comme les gouvernements régionaux, les entreprises et les organisations criminelles (Bizberg, 2003, 132-135).

La Guerre contre la drogue s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par l'arrivée au pouvoir de Felipe Calderón. À cette période, plusieurs forces politiques et sociales au Mexique se préparaient déjà à s'opposer aux réformes qu'il envisageait, notamment dans les domaines de la sécurité et de la justice. Par ailleurs, Calderón était lui-même en quête de légitimité auprès de la population mexicaine, en raison des critiques entourant son accession au pouvoir (Astorga, 2013, 67). En effet, Calderón n'avait devancé son rival Manuel López Obrador que d'un faible écart de 0,57 %, ce qui a suscité de vives tensions avec l'électorat et les organisations soutenant López Obrador, qui l'ont accusé d'avoir truqué et volé l'élection. Par ailleurs, Calderón devait composer avec un mécontentement populaire hérité de la présidence de Vicente Fox Quesada, accusé de ne pas avoir tenu ses promesses en matière de consolidation démocratique et de stabilisation politique du Mexique. Il lui fallait donc, simultanément, répondre aux exigences de renforcement des institutions démocratiques, apaiser les attentes de l'électorat de gauche en quête de transparence et de réformes sociales, tout en conservant le soutien de son propre camp politique (Huyghe, 2007).

La position du gouvernement mexicain est d'autant plus précaire que son système judiciaire est critiqué dans l'ensemble du pays. L'avocate mexicaine et professeure de droit Ana Laura Magaloni pointe du doigt le fait que la justice au Mexique est défaillante, au point de faire partie des « pires au monde ». L'État de droit y est particulièrement menacé. En effet, la

justice au Mexique est instrumentalisée par une classe au pouvoir afin de maintenir ses priviléges et d'en exclure les couches défavorisées de la population. Les sentences rendues sont moins influencées par les preuves présentées que par les relations, la richesse ou la position sociale des personnes concernées. Les juges, qu'ils soient fédéraux ou régionaux, subissent des pressions extrêmement fortes lorsque les procès concernent des personnalités importantes ou d'importantes sommes d'argent. Ainsi, les élites politiques et économiques du Mexique échappent largement au contrôle du système judiciaire (Magaloni, 2019, 119-127).

Ce constat est aggravé par le fait que l'accès aux tribunaux est très complexe pour les couches défavorisées, soit un peu moins de 50 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, en raison du coût des procès. De plus, les personnes aisées disposent des ressources nécessaires pour soutenir leur cause jusqu'aux tribunaux fédéraux, mieux rémunérés et plus efficaces, tandis que les personnes pauvres n'ont pas les moyens d'épuiser toutes les voies de recours ordinaires. Cette situation a pour conséquence directe que la grande majorité des conflits parmi les franges les plus défavorisées de la population se règle de manière extrajudiciaire, au profit des cartels de la drogue (Magaloni, 2019, 119-127). Benjamin J. Mackey souligne que les failles du système judiciaire conduisent à un *État dysfonctionnel*, incapable d'assumer l'une de ses missions fondamentales qui est de protéger sa population, notamment en poursuivant et en sanctionnant efficacement les dirigeants des cartels de la drogue (Mackey, 2018).

À cette critique du système judiciaire se rajoute le fait que de larges portions du territoire mexicain sont devenues des zones de non-droit, où ce n'est plus l'État qui garantit la stabilité, mais le cartel de la drogue dominant. Les autres autorités et composantes du territoire obéissent également au cartel, car c'est désormais lui qui assure les représailles en cas d'opposition. Cette situation peut aller jusqu'à l'emploi et la rémunération des forces de police régionales de l'État par le cartel, celles-ci obéissant alors en priorité à l'organisation criminelle. Cette collusion entre la police et les cartels, ainsi que les agissements criminels qui en découlent, portent gravement atteinte à l'image de l'État comme garant de la sécurité, et plus largement, au mythe d'un État vertueux défendant le bien commun (Mackey, 2018).

Ainsi, le président Calderón a choisi de lancer la Guerre contre la drogue afin de répondre à ces problèmes de légitimité multiples. D'une part, cette offensive lui permettait d'affirmer que, contrairement à la période du PRI, l'État se rangeait désormais aux côtés de la population pour affronter la menace des cartels. D'autre part, il pouvait présenter cette action comme le signe d'une justice plus équitable, moins complaisante à l'égard du narcotrafic. Cette

guerre servait également de levier pour faire adopter des réformes visant à renforcer le pouvoir exécutif et à contenir la fragmentation politique provoquée par la transition démocratique post-PRI. L'objectif était de consolider sa position dans d'éventuelles négociations avec les organisations criminelles, mais aussi avec d'autres acteurs influents comme les grandes entreprises (Astorga, 2013, 71-72).

Benjamin Lessing, professeur de science politique spécialisé dans les conflits impliquant des organisations criminelles, théorise deux approches à l'égard des organisations criminelles pour un État dans son ouvrage *Making Peace in Drug Wars : Crackdowns and Cartels in Latin America*. La première est celle de la violence conditionnelle. Dans cette logique, on utilise la violence pour inciter les organisations criminelles à revenir à la table des négociations, à réduire leur niveau de violence et, en définitive, à limiter les dommages causés par le commerce de la drogue. Il s'agit d'envoyer un signal indiquant que la répression peut diminuer en échange de la soumission, du retrait et de la discréption du cartel. La seconde approche est celle de la violence inconditionnelle, qui vise à éliminer les organisations criminelles sans leur offrir d'issue. Cette stratégie entraîne généralement une recrudescence de la violence et de la corruption. Elle a également, et surtout, pour objectif de renforcer le contrôle de l'État sur la société, d'accroître sa légitimité ainsi que sa capacité de coercition (Cabañas, 2019).

Au Mexique, la Guerre contre la drogue a marqué une transition d'une politique de violence conditionnelle vers une politique de violence inconditionnelle (Cabañas, 2019). Ce changement de politique a permis au gouvernement mexicain de justifier le renforcement de son emprise sur le territoire national. En effet, les forces armées mexicaines, réorganisées pour l'occasion, sont de plus en plus mobilisées dans le cadre d'opérations de police et de sécurité intérieure, sous couvert de la lutte contre les cartels (Ordóñez Martínez, 2018, 34-37).

En somme, l'État mexicain souffre d'un déficit de légitimité sur l'ensemble des aspects mis en évidence dans la partie précédente (3.3). Les inégalités persistantes, l'incapacité à garantir une justice équitable, la corruption endémique et l'abandon de larges portions du territoire aux cartels minent à la fois sa crédibilité et l'obéissance de la population. Le fonctionnement du système judiciaire mexicain illustre une rupture profonde avec les principes d'impartialité, de discipline et de respect des règles propres à la domination légale-rationnelle. Face à cette crise, la Guerre contre la drogue a été mobilisée comme un outil de légitimation. En adoptant une politique de violence inconditionnelle, le pouvoir exécutif a cherché à restaurer son image d'autorité protectrice et à renforcer son contrôle sur le pays. Cependant, si cette

approche peut temporairement consolider la légitimité de l'État, elle ne répond pas aux causes structurelles de ce déficit. L'État en vient ainsi à dépendre de la lutte contre les cartels de la drogue pour compenser sa perte de légitimité.

Toutefois, la recherche de légitimité n'est pas l'apanage de l'État. Alors que le gouvernement mexicain mobilise la Guerre contre la drogue pour renforcer son autorité et restaurer son image de garant de la sécurité publique, les cartels de la drogue développent eux aussi des stratégies visant à s'imposer comme des acteurs légitimes aux yeux de la population. En exploitant les failles de l'État et en se substituant parfois à lui dans certaines fonctions sociales, ils cherchent à transformer leur image, à consolider leur emprise territoriale et à obtenir l'adhésion des communautés locales. C'est ce que nous allons développer dans la partie suivante.

3.3.2. Stratégies des cartels pour gagner l'adhésion de la population

Les cartels de la drogue cherchent eux aussi à gagner en légitimité au détriment de l'État mexicain. Leur but est de se faire obéir, et ce, de deux grandes manières en fonction de leurs affinités. On trouve en premier lieu l'usage de la terreur et de la violence. Dans ce cas, le cartel menace directement de représailles les individus et institutions lui résistant. En deuxième lieu on retrouve des méthodes plus pacifiques comme la corruption, la rémunération conséquente et l'octroi de services (Rivelois, 2000, 152). Benjamin J. Mackey identifie pour sa part quatre domaines particulièrement critiques pour la légitimité des cartels de la drogue et de l'État qui sont les « médias », « la sécurité », « le bien-être social » et « la culture » (Mackey, 2018).

En théorie, la presse mexicaine ne devrait subir aucune forme de pression car elle est protégée par la *constitution* et la *loi de 1917* sur la liberté de la presse. Cependant, la réalité est tout autre. Du côté de l'État, cela passe par des tentatives de faire taire les voix dissidentes et les révélations sur l'ampleur des activités des cartels, des pressions financières sur la presse indépendante, la décrédibilisation de la presse qualifiée par le président López Obrador de « partial » ou de « déchet du journalisme », et même des violences physiques commises par des forces de police locales. Il n'est pas dans l'intérêt de l'État de protéger les journalistes du secteur privé, en particulier ceux qui critiquent le gouvernement, lorsqu'ils sont menacés par les cartels. Ainsi, le président López Obrador n'a pris aucune mesure concrète lors de sa présidence pour lutter contre les violences subies par la presse indépendante, ni contre l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces agressions. On peut mettre en avant le fait que la position de l'État dans cette guerre de l'information peut être contradictoire. En fonction de ses intérêts du moment, ou des accords passés entre les gouvernants et certains cartels, l'État peut passer du

silence total sur les activités criminelles à leur dénonciation ouverte, voire à la proclamation d'une guerre contre certaines organisations criminelles (Krafft, 2022).

Les cartels, de leur côté, imposent leur influence aux médias et à la population principalement via deux leviers qui sont la terreur et la bienveillance. Concernant la terreur, certains groupes criminels, comme le cartel de Jalisco Nouvelle Génération, diffusent des vidéos montrant des actes de violence comme des actes de torture, des meurtres ou des attaques, mais également des mises en scène valorisant la force, la discipline et la détermination de leurs membres à combattre. Cela s'accompagne d'actions plus directes à l'encontre des journalistes à l'instar de menaces, d'intimidations et d'assassinats, souvent avec la complicité de fonctionnaires locaux corrompus (Krafft 2022).

Cette forme de violence renvoie à l'expression *l'argent ou le plomb*, mais si nous avons vu le plomb, qu'en est-il de l'argent ? Une fois les journalistes réduits au silence par les menaces, les cartels peuvent les instrumentaliser pour diffuser leur propagande et leurs idées, en échange d'une rémunération. Cette tentation est d'autant plus grande pour les journalistes qu'ils n'ont que peu de confiance dans la capacité ou la volonté du gouvernement à protéger la presse indépendante. Les médias remplissent alors une double fonction dans la stratégie de légitimation des cartels. D'une part, ils sont utilisés pour attaquer leurs opposants : cela peut aller de l'accusation d'un cartel rival à la dénonciation de l'État, présenté comme corrompu, défaillant, illégitime ou indifférent à la population. D'autre part, ils servent à mettre en scène les cartels comme des défenseurs du peuple et comme des acteurs bienveillants. Les cartels de la drogue ont fréquemment recours à une rhétorique fondée sur une identité régionale ou communautaire, qu'ils prétendent défendre face à des agresseurs. Ils se présentent ainsi comme les seuls capables d'assumer ce rôle protecteur (Mackey, 2018).

Cela nous mène directement au deuxième levier d'influence : la bienveillance. Les cartels mettent en avant les services rendus aux communautés locales, notamment via les réseaux sociaux. Pendant la pandémie de Covid-19, certains ont publié des vidéos où ils distribuaient gratuitement des biens de première nécessité, tels que de la nourriture ou des médicaments, à des populations délaissées par l'État. Ils se montrent également en train de collaborer avec les autorités locales pour construire des infrastructures destinées aux plus défavorisés, comme des écoles ou des hôpitaux. Il convient toutefois de préciser que ces infrastructures profitent aussi aux membres du cartel et peuvent même leur être initialement réservées. Par exemple, l'hôpital El Alchihuatl avait été conçu pour soigner El Mayo, chef du cartel de Jalisco Nouvelle Génération, avant d'être ouvert au public (Krafft 2022).

Si les cartels revendiquent être les seuls capables de protéger la communauté, ils cherchent également à le démontrer par leurs actions. Le moyen le plus efficace pour y parvenir est la mise en place d'un service de protection. Ce dernier légitime le cartel de deux manières. D'une part, il prouve à la population sa capacité à assurer sa sécurité et qu'il est le seul à pouvoir le faire. D'autre part, cette protection permet au cartel de se rapprocher du fonctionnement d'un État. En effet, à l'instar de ce dernier, les cartels imposent une taxe en échange de la protection assurée par leurs propres forces de l'ordre. Ce service de protection est particulièrement répandu auprès des entreprises qui s'en servent pour se prémunir des activités criminelles d'autres cartels (Mackey, 2018).

Cette ressemblance avec l'État est renforcée par l'apport théorique de Charles Tilly, qui explique que l'État n'a pas éliminé ses rivaux pour le *monopole de la violence* dans un souci de sécurité ou de bien-être pour la population, mais pour obtenir les « bénéfices découlant de la location de protection » et « le profit du monopole » (Tilly, 2000, 105). Toutefois, Charles Tilly distingue deux types de protection : la protection comme « bouclier » ou abri, et la protection comme un « racket ». La différence fondamentale entre les deux repose sur la perception de celui qui reçoit la protection, ainsi que sur « l'extériorité de la menace ». Il s'agit donc de différencier un fournisseur de protection qui défend contre une menace extérieure, ce qui en fait un « protecteur légitime », d'un fournisseur qui protège contre une menace dont il est lui-même à l'origine. Dans le cas des cartels de la drogue, mais aussi de l'État mexicain, l'objectif est donc de convaincre la population qu'ils sont des protecteurs vertueux qui agissent contre des menaces extérieures (Tilly, 2000, 99). Par conséquent, cela renvoie au point précédent et à l'importance de l'imposition d'un narratif par le contrôle des médias.

Bien que déjà évoqué dans l'aspect communicationnel, les cartels de la drogue mettent en œuvre des actions sociales dans le but de se légitimer aux yeux de la population. L'objectif est, encore une fois, de démontrer que le cartel agit au bénéfice du peuple, contrairement à un État dénoncé comme responsable de l'appauvrissement par ses politiques libérales. Les projets financés par les cartels sont fréquemment réalisés au nom du chef de l'organisation, qui apparaît alors comme un philanthrope proche du peuple. Joaquin Guzmán, par l'intermédiaire du cartel de Sinaloa, a ainsi soutenu des projets de travaux publics et de petites et moyennes entreprises (Mackey, 2018). Il a également, de manière plus générale, distribué de l'argent à la population, offert de la nourriture, rénové des bâtiments culturels, construit et entretenu des voies de communication telles que des routes, et apporté son soutien à des communautés marginalisées (Diaz-Cayeros, Magaloni, Matanock, Robles, Romero, 2020, 2).

Osiel Cárdenas Guillén, de son côté, a, via le cartel du Golfe, financé des célébrations publiques et apporté une aide aux enfants défavorisés en leur offrant des jouets par exemple. Les cartels de la drogue tirent également profit de l'enracinement profond du catholicisme au Mexique. Ils cherchent à s'associer à l'Église en participant à la construction de lieux de culte, espérant ainsi acquérir une forme de sainteté et apparaître comme des bienfaiteurs. Heriberto Lazcano, chef du cartel Los Zetas, était par exemple connu pour son soutien à l'Église (Mackey, 2018). La Familia Michoacana a, de son côté, massivement investi dans la vie sociale des territoires qu'elle contrôlait en apportant un soutien particulier aux travailleurs indépendants et aux jeunes entreprises. L'efficacité de ces politiques s'est particulièrement révélée lors de la mort d'un des deux principaux dirigeant de l'organisation en 2010. Ainsi, le décès de Nazario Moreno González a suscité des manifestations de soutien à travers tout l'État de Michoacán de la part des personnes ayant bénéficié de sa prétendue philanthropie (Diaz-Cayeros, Magaloni, Matanock, Robles, Romero, 2020, 1-2).

L'aide sociale apportée par les cartels de la drogue est devenue essentielle dans certaines régions du Mexique délaissées par l'État. Néanmoins, elle engendre plusieurs conséquences négatives, tant pour les populations que pour l'État lui-même. Tout d'abord, elle renforce la dépendance des habitants envers les cartels, tout en affaiblissant leur lien avec les services publics de l'État mexicain. Cela modifie la manière dont l'État est perçu par les citoyens et influence leur rapport aux droits et devoirs qu'ils ont envers lui. Ensuite, cette situation nuit à la capacité de l'État, et parfois à sa volonté, de développer ses propres services publics en voyant ses citoyens se tourner vers des alternatives. Les cartels de la drogue répondent partiellement à des besoins que l'État aurait dû satisfaire, mais qui en raison de cette substitution, tendent à disparaître des priorités gouvernementales. Ainsi, l'aide fournie par les cartels est ciblée en fonction de leurs intérêts. Elle est destinée en priorité aux populations dont ils cherchent à s'assurer la loyauté au détriment des communautés qu'ils jugent moins utiles. De surcroit, le remplacement de l'action étatique par celle des cartels transforme profondément la gouvernance des territoires concernés. De ce fait, la légitimation des cartels s'accompagne d'un déclin démocratique. En effet, les cartels de la drogue demeurent des organisations violentes, qui déstabilisent la sécurité des régions qu'ils contrôlent, en particulier lorsqu'une rivalité les oppose à d'autres groupes criminels. Les traditions démocratiques, comme les élections ou la participation à la vie publique, sont alors supplantées par les dynamiques internes des cartels. Par ailleurs, la justice, traditionnellement rendue par l'État, tend à être remplacée par celle instaurée par les organisations criminelles (Flanigan, 2014, 77-79).

Toutefois, ces constats peuvent être nuancés. Si les cartels de la drogue sont souvent perçus comme un facteur de délitement démocratique, ils peuvent aussi être envisagés comme des acteurs redonnant un certain pouvoir de décision à des populations et à des groupes habituellement exclus de la sphère politique mexicaine. En ce sens, leur action peut offrir une forme de participation là où l'État a échoué à inclure tous ses citoyens. L'idée selon laquelle l'action des cartels affaiblirait la capacité de l'État à développer ses services publics omet également que, dans de nombreux cas, une forme d'imbrication s'observe entre l'administration locale et les chefs du narcotrafic, rendant difficile toute séparation nette entre l'aide sociale des deux sphères. Enfin, bien que la justice des cartels soit clairement inégalitaire et arbitraire, celle de l'État ne l'est pas moins. Comme vu précédemment (3.3.1), elle demeure largement discriminatoire et exclut les populations marginalisées, précisément celles qui finissent par se tourner vers la justice parallèle des cartels de la drogue (Flanigan, 2014, 77-79).

Enfin, les cartels de la drogue défient directement l'État sur le terrain de la légitimité culturelle. Ils construisent et diffusent une culture parallèle, souvent désignée sous le terme de *narcoculture*. Celle-ci se veut inclusive, valorisant les populations marginalisées tout en s'opposant aux normes imposées par l'autorité étatique. Elle promeut des valeurs, un mode de vie, voire une *identité sociale* propre à l'univers du narcotrafic, en s'appuyant sur des éléments du monde de la drogue mais également de l'histoire, des traditions et des symboles culturels mexicains. Pour aborder ce champ particulièrement vaste, nous nous penchons sur l'exemple des *narcocorridos* car ils incarnent de nombreuses valeurs emblématiques de la *narcoculture* tout en constituant l'un des vecteurs de diffusion les plus influents. Par ailleurs, l'essor des *narcocorridos* a coïncidé avec celui de la *narcoculture*, les deux phénomènes s'étant développés de manière simultanée (Mackey, 2018).

Les débuts de la narcoculture se sont d'abord manifestés à travers le genre musical des *corridos*, bien antérieur à l'apparition des cartels. Dès le 19^e siècle, ces ballades populaires racontaient les histoires de contrebandiers, rebelles et révolutionnaires et ont connu un essor particulier durant la période de la prohibition aux États-Unis. Avec la montée en puissance des cartels de la drogue, ce style musical s'est transformé pour donner naissance aux *narcocorridos*. Rapidement adoptées par une large partie de la population, ces chansons ont été perçues comme une expression de défi et de résistance face à la domination politique, sociale et économique des élites. Devant leur popularité grandissante, les maisons de disques ont rapidement saisi l'opportunité de rentabiliser le phénomène en soutenant la production et la diffusion de ces artistes (Mackey, 2018).

Dans les années 1970, le succès des *narcocorridos* s'intensifie sous l'impulsion des maisons de disques. Ce phénomène gagne rapidement le cinéma, qui s'empare de ces récits chantés pour les adapter à l'écran. Cette transition est d'autant plus aisée que les chansons mettent déjà en scène des figures mythifiées, largement inspirées des archétypes véhiculés par les productions hollywoodiennes de l'époque. Entre 1979 et 1989, on estime qu'entre 40 et 300 films ont ainsi été produits à partir de *narcocorridos*, posant les bases d'un nouveau genre : le *narcocinéma*. Majoritairement produit dans le nord du Mexique et au Texas, ce genre se structure autour de trois thématiques centrales chères aux Mexicains qui sont l'émigration vers les États-Unis, la vie des *Chicanos* (personnes d'origine mexicaine nées ou vivant aux États-Unis) et le trafic de drogue. Ce genre propose une vision hyperbolique de la réalité mexicaine, mettant en scène une police corrompue et dépassée, face à des narcotrafiquants impitoyables en quête de pouvoir et de richesse (Vincenot, 2010, 36-38).

De manière plus générale, les *narcocorridos* abordent des thématiques récurrentes telles que la drogue, le narcotrafic et la contrebande. Ils mettent en scène des figures criminelles, souvent de grands barons de la drogue, mais parfois aussi des criminels de rang inférieur, à travers des archétypes comme « le héros ou l'anti-héros, le puissant, le bienfaiteur, l'ami, le vengeur, le négociateur, le corrompu, le complice, le menaçant, etc. » (Becerra Romero, 2018, 26). Le protagoniste est généralement doté de qualités telles que le courage, l'intelligence, la ruse, le respect, la richesse, le pouvoir, mais aussi la réussite auprès des femmes, la maîtrise des armes et la notoriété. Il défie le système mexicain et parvient en général à obtenir ce qu'il désire (Becerra Romero, 2018, 26-32).

Le succès est représenté de façon ostentatoire à travers les voitures de luxe, les femmes, les vêtements coûteux, les bijoux et les fêtes extravagantes. Le héros incarne un idéal de virilité et de machisme, régnant en maître sur son territoire. Les femmes, bien que parfois dépeintes comme intelligentes et puissantes, sont le plus souvent réifiées. Les régions mises en scène jouent également un rôle symbolique. Elles incarnent une forme d'appartenance identitaire et induisent souvent des caractéristiques spécifiques à sa population. La violence et la mort sont omniprésentes, tant par les armes que par les intrigues et les méthodes d'exécution décrites. Enfin, l'État et les autorités légales sont systématiquement représentés comme corrompus et complices du monde criminel, jouissant d'une impunité et d'un manque total de légitimité, contrairement au héros et au cartel auquel il est affilié (Becerra Romero, 2018, 26-32).

La *narcoculture* engendre trois conséquences néfastes pour l'État mexicain. Tout d'abord, elle tend à glorifier, ou du moins à mythifier, le narcotrafic. Cette tendance est

renforcée par la diffusion de stéréotypes, une représentation biaisée et souvent superficielle du milieu de la drogue, ainsi que par l'absence de regard critique dans de nombreuses productions culturelles. Ensuite, la narcoculture concurrence directement la culture officielle promue par l'État mexicain. Elle s'impose comme une *contre-culture* qui remet en question les discours institutionnels et séduit une partie de la jeunesse, notamment celle qui se sent marginalisée ou abandonnée par les pouvoirs publics. Pour finir, bien que cette culture soit née et largement représentée au Mexique, elle est de plus en plus récupérée par les sociétés de production cinématographique états-unien attirées par sa rentabilité. Cette appropriation soulève un risque important qui est celui de voir le Mexique dépossédé de la maîtrise de sa propre image, tandis que les studios étrangers promeuvent une vision stéréotypée de sa culture, centrée sur la violence, la pauvreté, la criminalité et la drogue (Vincenot, 2010, 39-50).

Les *narcocorridos*, tout comme la *narcoculture* dans son ensemble, suscitent des réactions contrastées au sein de la société mexicaine. Pour une partie de la population, notamment les soutiens des cartels, les jeunes et les communautés marginalisées, ils incarnent une forme de contestation face à la corruption des institutions, une critique de la domination exercée par les élites, ainsi qu'un moyen de dénoncer l'appauvrissement généralisé et les difficultés de vie dans les zones rurales. À l'inverse, les détracteurs de la narcoculture la perçoivent comme une menace qui glorifie et normalise les organisations criminelles, la violence, les homicides, le trafic de drogue ainsi que l'opposition aux autorités. Ils reprochent notamment aux *narcocorridos* de séduire les jeunes générations et de les inciter à entrer dans l'univers du narcotrafic (Biscontini, 2023).

3.4. Conclusion intermédiaire : la compétition

L'examen des dynamiques de compétition entre l'État mexicain et les cartels de la drogue montre que cette rivalité trouve ses racines dans la formation inachevée de l'État latino-américain, marqué par une monopolisation imparfaite de la violence et par des faiblesses structurelles persistantes. Au Mexique, ces fragilités se traduisent par l'incapacité de l'État à imposer son autorité sur l'ensemble du territoire, ouvrant ainsi un espace de liberté d'action à des organisations criminelles capables d'assumer localement des fonctions traditionnellement étatiques, telles que la police, la justice, la sécurité ou la taxation. Les cartels se sont progressivement constitués en acteurs militaires dotés de forces armées puissantes, capables de défier les forces de police régionales et de développer de véritables stratégies de dissuasion à l'égard de leurs concurrents. Leur logique de renforcement constant, nécessaire à leur survie

face aux rivaux criminels, conduit inévitablement à des confrontations armées et à leur affaiblissement lorsque leur puissance franchit un seuil jugé intolérable par l'État mexicain.

Cependant, la compétition ne s'arrête pas à l'usage des armes. Elle s'étend au terrain de la légitimité, qui constitue un véritable conflit entre l'État et les cartels. Alors que le gouvernement mexicain souffre d'un déficit chronique de légitimité, lié à la corruption, à la défaillance du système judiciaire, aux inégalités sociales et aux crises économiques récurrentes, les cartels s'engouffrent dans cet espace en déployant leurs propres stratégies de légitimation. En se présentant comme des pourvoyeurs de sécurité, des acteurs sociaux capables d'apporter des services essentiels, des bienfaiteurs philanthropiques ou encore en mobilisant la narcoculture, ils cherchent à transformer leur image et à s'imposer comme des alternatives crédibles à l'État. Toutefois, les cartels de la drogue ne sont pas les seuls à exploiter les défaillances de leur adversaire pour se légitimer. L'État mobilise également la menace représentée par les cartels, tant sur le plan sécuritaire que culturel, pour justifier des politiques de militarisation du pouvoir, d'extension des prérogatives de l'exécutif et de réformes judiciaires renforçant ainsi son contrôle sur la société. Depuis le gouvernement de Calderón, chaque président a utilisé la lutte contre le narcotrafic comme argument pour appuyer ses réformes et comme levier électoral.

Les dynamiques de compétition et de coopération entre l'État mexicain et les cartels de la drogue ne peuvent être analysées isolément, car elles s'influencent mutuellement. Tout au long de ce travail, le cas de la Guerre contre la drogue a été mobilisé pour illustrer qu'au sein d'une même politique, en apparence fondée sur la confrontation pure, coexistent en réalité des relations de compétition et de coopération. Nous revenons ci-après une dernière fois sur cette politique pour illustrer l'importance de prendre en compte les deux dynamiques avant de répondre à notre question de recherche dans la conclusion générale.

4. Vers un modèle explicatif combinant coopération et compétition ?

À première vue, la Guerre contre la drogue semble incarner une politique de compétition et de violence inconditionnelle, opposant de manière frontale l'État mexicain aux cartels de la drogue. Elle mobilise l'ensemble de l'appareil sécuritaire mexicain, critique la narcoculture, et s'accompagne d'un discours officiel axé sur l'arrestation des dirigeants du narcotrafic, la réduction du niveau de violence dans le pays et la lutte contre le trafic d'armes. La Guerre contre la drogue a été utilisée par l'État pour réguler les organisations criminelles les plus puissantes, celles-ci s'étant fortement militarisées à partir des années 2000, et pour empêcher qu'elles n'empiètent trop sur la part du monopole de la violence physique légitime que l'État détient. Elle est également utilisée par l'État pour se légitimer et détourner l'attention de ses faiblesses structurelles, parmi lesquelles figurent, entre autres, une justice défaillante, des crises économiques, des promesses de démocratisation non tenues, une faible représentation populaire, un manque de contrôle du territoire, ainsi que des élections accusées d'être truquées. La politique de Guerre contre la drogue lui permet de justifier une militarisation du pouvoir, de faire voter des réformes mal vues par l'opposition, de limiter la fragmentation du pouvoir à la suite à la chute du PRI, et finalement de museler l'opposition ainsi que la presse.

Une lecture attentive du déroulement et de ses effets révèle une réalité bien plus nuancée qu'une simple logique de compétition et d'opposition visant à réduire la puissance des cartels et à se légitimer. Derrière l'image d'un affrontement total se dissimulent des logiques de coopération. On a par exemple la formation d'alliances, comme celle conclue au début du mandat de Calderón avec le cartel de Sinaloa pour affaiblir le cartel du Golfe et ses partenaires. On observe également des situations où le gouvernement s'appuie sur des acteurs criminels pour réprimer des mouvements citoyens, comme des groupes d'autodéfense que l'État juge trop dangereux pour son contrôle du pays mais qu'il ne peut gérer de manière pacifique. On a également vu que la Guerre contre la drogue visait à redonner la main à l'État dans les négociations avec les cartels. La chute du PRI en 2000 a rendu caduques les accords passés avec les organisations criminelles durant les septante années de règne autoritaire du parti. Le PRI avait entrepris une politique de violence conditionnelle qui permettait aux cartels de la drogue de continuer leurs activités, et à l'État de profiter des avantages de leur présence, en échange d'une soumission aux exigences étatiques, sous peine d'une intervention violente. Ainsi, même si le professeur de science politique Benjamin Lessin considère que le Mexique

est passé d'une politique de violence conditionnelle à une violence inconditionnelle durant la Guerre contre la drogue, on peut émettre l'hypothèse que le Mexique n'a jamais quitté la politique de violence conditionnelle. La Guerre contre la drogue ne serait alors qu'un passage violent destiné à punir et remettre en place les organisations criminelles n'ayant pas respecté les conditions initiales de la violence conditionnelle.

Ces interactions montrent que la Guerre contre la drogue ne se réduit pas à une relation de confrontation. Elle est traversée par des jeux d'alliances, de négociations, d'intérêts étatiques et personnels, où coopération et compétition coexistent en permanence. Chaque entité instrumentalise l'autre pour ses intérêts, qu'ils soient économiques, sécuritaires ou politiques. Le but pour l'État n'est pas d'éradiquer les cartels de la drogue, mais de maintenir un équilibre entre les bénéfices qu'il retire de la présence des cartels sur le territoire et la recherche de puissance continue des cartels ainsi que les conséquences négatives que cela implique. En ce sens, la Guerre contre la drogue met en lumière l'importance de ne pas analyser séparément la coopération et la compétition dans les relations entre l'État et les organisations criminelles. Les deux dimensions s'entremêlent, se nourrissent mutuellement et se redéfinissent en fonction des évolutions politiques, sociales et économiques du Mexique. Comprendre cette imbrication est essentiel pour appréhender la complexité de la problématique. Si nous nous concentrons uniquement sur la compétition et les objectifs annoncés par le gouvernement, nous concluons que la Guerre contre la drogue est un échec total. Si nous nous concentrons uniquement sur la coopération, nous arrivons à la conclusion que le Mexique est un narco-État et nous minimisons le désir de domination de l'État dans les négociations avec les cartels et sa volonté de garder le monopole de la violence physique légitime. Ce n'est qu'en reconnaissant l'existence et l'articulation simultanée des dynamiques de coopération et de compétition que nous pouvons rendre compte de la réalité des rapports entre l'État mexicain et les cartels de la drogue.

Conclusion

Nous avons, dans ce travail, tenté de répondre au paradoxe des relations entre États et organisations criminelles. Dans cet apparent paradoxe, nous avons vu l'État mexicain lancer une offensive armée contre les cartels de la drogue malgré le fait que ces cartels soient fortement liés à l'État et que ce dernier tire de larges bénéfices de leur présence sur son territoire. L'hypothèse défendue tout au long de ce mémoire est que les relations entre États et organisations criminelles se structurent autour de deux dynamiques qui sont la coopération et la compétition. Ces deux dynamiques existent, coexistent et s'influencent mutuellement. Ignorer cette dualité reviendrait à occulter une part essentielle de la réalité. C'est cette réflexion qui a mené à notre question de recherche : *Quelles relations l'État entretient-il avec les organisations criminelles ? Cas pratique de la relation coopération / compétition entre l'État mexicain et les cartels de la drogue.*

Pour répondre à cette question, après avoir défini ce que nous entendions par *cartel de la drogue* et par *État*, nous avons présenté la *théorie de l'État narco*, que nous avons complétée par celle de la *criminalisation de l'État*, afin de mettre en évidence les éléments à développer dans la partie consacrée à la coopération. Parmi ceux-ci figuraient la capacité des cartels à infiltrer les institutions étatiques, l'absence d'État de droit, une culture de l'impunité judiciaire, une gouvernance profondément associée à la criminalité organisée, une perte de légitimité, la présence de territoires sous contrôle criminel échappant partiellement ou totalement à l'autorité de l'État, le rôle à la fois passif et actif de ce dernier dans ses relations avec les organisations criminelles, ainsi que l'importance de l'activité criminelle dans l'économie.

Nous avons ensuite développé ces éléments dans le contexte mexicain. Il est apparu que la relation qu'entretient le Mexique avec les cartels de la drogue correspond à ces critères. Il existe bien une coopération, une collusion et un laisser-faire de l'État en faveur des cartels. Ces derniers sont importants pour l'État, car ils contribuent à la stabilisation économique et sociale du pays, notamment en créant des emplois, en soutenant l'économie de certaines régions et en investissant dans les services ou dans des domaines dont l'État se désintéresse, soit par manque de volonté, soit par manque de moyens. Nous avons également constaté que la Guerre contre la drogue pouvait être comprise comme une tentative de l'État mexicain de remettre les cartels sous son contrôle après la rupture des accords consécutive à la chute du PRI en 2000. Toutefois, il est également apparu que les cartels de la drogue ont des effets négatifs sur le Mexique, tels que la multiplication des groupes criminels, la généralisation de la violence, l'accroissement de

la population carcérale, la déstabilisation du tissu économique légal et l'affaiblissement du système judiciaire. Ainsi, bien qu'apportant certains avantages à l'État, les cartels représentent également une menace en s'institutionnalisant et en gagnant du terrain dans l'économie et la société.

Cela nous a menés à la partie dédiée à la compétition. Nous y avons observé que l'État mexicain n'a pas achevé son processus de monopolisation de la violence physique légitime en éliminant ses rivaux dans ce domaine sur l'ensemble de son territoire. Les cartels de la drogue profitent de cette situation en cherchant à supplanter et concurrencer l'État dans l'usage de la violence physique légitime sur certains territoires. Poussés par une logique de renforcement destinée à se protéger de leurs concurrents, les cartels se sont dotés d'armées puissantes. Cela conduit inévitablement à leur chute ou à leur affaiblissement lorsque l'État mexicain juge inacceptable pour ses intérêts leur puissance ou leur capacité à remettre en cause son monopole de la violence physique légitime.

Au-delà de cette concurrence pour le monopole de la violence, il existe également une compétition pour la légitimité. L'État mexicain souffre d'un déficit préoccupant dans ce domaine, dû entre autres à la corruption, à la défaillance du système judiciaire, aux inégalités sociales, aux crises économiques récurrentes, à des élections jugées truquées par la population et à l'incapacité de tenir les promesses de démocratisation. Les cartels de la drogue exploitent ce manque de légitimité pour tenter de se légitimer aux yeux de la population. Ils agissent en contrôlant et en menaçant les médias afin de maîtriser l'information, en se présentant comme des défenseurs et fournisseurs de sécurité, en menant des actions sociales, notamment en fournissant des services et en venant en aide aux populations marginalisées, mais également en imposant leurs codes et leurs valeurs culturelles. La narcoculture, qu'ils diffusent, promeut entre autres une critique de l'État, un refus de l'autorité, la virilité, l'appât du gain et le narcotrafic comme une aventure. On a finalement mis en lumière le fait que la Guerre contre la drogue, dans cette optique, a servi au gouvernement à réguler les cartels les plus puissants mais également à se légitimer et à renforcer son contrôle sur la société.

Finalement nous sommes revenus sur la Guerre contre la drogue pour montrer l'importance de combiner les relations de coopération et de compétition afin de comprendre les rapports entre États et organisations criminelles. C'est en prenant en compte ces deux dynamiques que l'on peut résoudre le paradoxe de la Guerre contre la drogue. Au final, nous pouvons conclure que les États entretiennent simultanément des relations de coopération et de

compétition avec les organisations criminelles. C'est à l'aune de ces deux types de relations que l'État prend ses décisions concernant ses politiques à l'égard de ces organisations. Occulter l'une des deux dans une analyse ne peut conduire qu'à une compréhension biaisée.

Il convient de souligner que ce travail comporte certaines limites. La première tient à l'utilisation d'un État idéal, considéré plus ou moins comme un bloc unifié. Une analyse plus approfondie devrait intégrer les divergences internes entre administrations et, dans le cas du Mexique, entre l'État fédéral et les gouvernements régionaux. Les relations de compétition et de coopération peuvent varier selon l'acteur étatique ciblé. Par exemple, l'alliance qui prévaut entre l'administration régionale du Sinaloa et le cartel de Sinaloa n'est pas nécessairement en vigueur au sein de l'État fédéral. L'objectif de ce travail était de mettre en évidence les relations qu'entretient l'État avec les organisations criminelles en tenant compte à la fois des dynamiques de compétition et de coopération, mais cette analyse pourrait être transposée à n'importe quel niveau de pouvoir.

Une seconde limite réside dans l'absence de prise en compte du contexte international. Une partie de la légitimité d'un État repose sur sa reconnaissance et la confiance que lui accordent les autres États à travers le monde. Dans le cas du Mexique, il serait nécessaire de considérer l'influence des États-Unis pour comprendre plus en profondeur les relations de coopération et de compétition. En effet, les États-Unis ont joué un rôle crucial dans les politiques antidrogue au Mexique, notamment dans l'affaire du *Rancho Buffalo* évoquée au début de ce travail. Ils exercent une pression constante sur le Mexique afin de limiter le narcotrafic à destination de leur territoire, ce qui constitue un élément important, en particulier dans l'analyse des dynamiques de compétition. Toutefois, l'ampleur d'une telle prise en compte dépasse le cadre de ce travail et mériterait soit d'être traitée de manière exclusive dans une étude spécifique, soit d'être intégrée à un travail plus vaste regroupant les deux analyses.

Bibliographie

Articles analytiques publiés par des organes de presse

BISCONTINI, Tyler, 2023. « Narcoculture in Mexico », *EBSCO*, URL : <https://www.ebsco.com/research-starters/law/narcoculture-mexico> (consultée le 05/08/2025).

VIGNA, Anne, 2012. « Le Mexique sombre dans le narcotrafic et la violence », *L'Atlas du monde diplomatique*, chap. 4, pp. 168-169.

Articles de presse avec auteur

ARAGON FALOMIR, Jaime, 01/05/2022. « Le trafic d'armes, pierre angulaire de la criminalité au Mexique », *The Conversation*, URL : <https://theconversation.com/le-trafic-darmes-pierre-angulaire-de-la-criminalite-au-mexique-181087> (consultée le 20/04/2024).

BORNSTEIN, David, 7/02/2024. « Mexique sous narco-influence », *Libération*, URL : https://www.liberation.fr/planete/2024/02/07/mexique-sous-narco-influence_468121/ (consultée le 20/04/2024).

CARION, Sacha, 22/09/2023. « Avec près de 175 000 membres, les cartels mexicains représenteraient désormais le cinquième pourvoyeur d'emplois du pays, rapporte The Guardian », *Geo*, URL : <https://www.geo.fr/geopolitique/les-cartels-de-la-drogue-mexicains-deviennent-le-cinquieme-employeur-du-pays-selon-une-nouvelle-étude-216773> (consultée le 20/04/2024).

GRILLO, Ioan, 26/09/2023. « What Are Cartels ? », *CrashOut by Ioan Grillo*, URL : <https://www.crashoutmedia.com/p/what-are-cartels?fbclid=IwAR2-NHiJAYg3XhWV3CTiCoqr2wO2pd2kxOQ7FzOtCzzj57Ras5Rv2ApvzLY> (consultée le 04/08/2025).

TUCKMAN, Jo, 29/06/2010. « Leading politician Rodolfo Torre Cantú murdered in Mexico », *The Guardian*, URL : <https://www.theguardian.com/world/2010/jun/29/leading-politician-rodolfo-torre-cantu-murdered-mexico> (consultée 03/08/2025).

Articles de presse sans auteur

[Non signé], 18/01/2023. « Le nombre d'homicides au Mexique en baisse de 7,1 % en 2022 », *Ouest-France*, URL : <https://www.ouest-france.fr/monde/mexique/le-nombre-d-homicides-au-mexique-en-baisse-de-7-1-en-2022-f35a37e1-1ceb-44ae-bb10-61c5c2e9cf09> (consultée le 02/04/2024).

Articles scientifiques

ASTORGA, Luis, 2004. « Géopolitique des drogues au Mexique », *Hérodote*, n° 112, pp. 49-65.

ASTORGA, Luis, 2013. « Autorité de l'État et pouvoir dévastateur du narcotrafic au Mexique », *Alternatives Sud*, vol. 20, pp. 67-79.

ATEHORTUA CRUZ, Adolfo León, 2006. « Les organisations du trafic de drogues en Colombie », *Cultures & Conflits*, pp. 1-26.

- AUREANO, Guillermo, 2001. « L'État et la prohibition de (certaines) drogues », *CEMOTI Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde Turco-Iranien*, n° 32, pp. 15-38.
- BECERRA ROMERO, América Tonantzin, 2018. « Investigación documental sobre la narcocultura como objeto de estudio en México Documentary research on narcoculture as an object of study in Mexico », *Culturales*, vol. 6, pp. 1-39.
- BIZBERG, Ilán, 2003. « La transformation politique du Mexique : fin de l'ancien régime et apparition du nouveau ? », *Critique internationale*, n° 19, pp. 117-135.
- BON, Pierre, 2001. « L'État en Amérique latine », *Pouvoirs*, vol. 98, n° 3, pp. 17-36.
- CABAÑAS, Miguel A., 2019. *LESSING, Benjamin, 2017. « Faire la paix dans la guerre contre la drogue : répression et cartels en Amérique latine », Cambridge, Cambridge University Press, 356 p.*, Compte-rendu, URL : <https://clejbooks.rutgers.edu/books/making-peace-in-drug-wars-crackdowns-and-cartels-in-latin-america/> (consultée le 03/08/2025).
- CARTIGNY, Claude, 1986. « Le concept de dissuasion et ses conséquences sur les doctrines stratégiques », *Recherches Internationales*, n° 21, pp. 77-84.
- CHABAL, Patrick, 1997. « Bayart (Jean-François), Ellis (Stephen) et Hibou (Béatrice) – La criminalisation de l'État en Afrique – Bruxelles, Éditions Complexe, 1997 [compte-rendu] », *Politique africaine*, n° 67 (numéro thématique : *La France et les migrants africains*), pp. 142-143.
- CHINDEA, Irina Alexandra, 2014. « Man, The State and War Against Drug Cartels : A Typology of Drug-Related Violence in Mexico », *Small Wars Journal*, pp. 1-11.
- CHOUVY, Pierre-Arnaud, 2015. « The myth of the narco-state », *Space and Polity*, vol. 20, n° 1, pp. 26-38.
- COLLIOT-THÉLÈNE, Catherine, 2003. « La fin du monopole de la violence physique légitime ? », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 34, n° 1, pp. 5-31.
- DABENE, Olivier, 1996. « Les narcodémocraties andines », *Les études du CERI*, n° 20, pp. 1-32.
- DIAZ-CAYEROS, Alberto, MAGALONI, Beatriz, MATANOCK, Aila M., ROBLES, Gustavo, ROMERO, Vidal, 2020. « Living in Fear : The Dynamics of Extortion in Mexico's Drug War », *Comparative Political Studies*, vol. 53, n° 7, pp. 1-62.
- ELLIS, Evan, 2025. « Transnational Organized Crime in Mexico and the Government's Response », *Jack D. Gordon Institute for Public Policy*, URL : <https://gordoninstitute.fiu.edu/news-events/the-policy-spotlight/2025/transnational-organized-crime-in-mexico-and-the-governments-response.html> (consultée le 02/08/2025).
- FAZIO, Carlos, traduction par KORINMAN, Marie-Alice, 2015. « Criminalité et décomposition de l'État mexicain », *Outre-Terre*, n° 43, pp. 69-94.
- FLANIGAN, Shawn T., 2014. « Motivations and Implications of Community Services actions and Implications of Community Service Provide Provision b vision by La Familia Michoacána / Knights Templar and other Mexican Drug Cartels », *Journal of Strategic Security*, vol. 7, n° 3, pp. 63-83.
- GANDILHON, Michel, 2024. « Les cartels mexicains, un héritage lourd à porter pour Claudia Sheinbaum », *obsCi Observatoire des Criminalités Internationales*, pp. 1-6.

- GAUSSENS, Pierre, IGLESIAS NIETO, Raúl, 2022. « L'envers de la guerre contre la drogue : Violence, déplacement forcé et gaz de schiste dans le nord-est du Mexique (2000-2020) », *Déviance et Société*, vol. 46, n° 4, pp. 415-451.
- HUYGHE, Laura, 2007. « Élection présidentielle controversée au Mexique », *Perspective Monde*, URL : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAnalyse/439> (Consultée le 28/07/2025).
- KADIROVA, Sitora, 2020. « Legality, Legitimacy and Legitimation of Political Power : Theoretical Analysis », *International Journal on Integrated Education*, vol. 3, n° 10, pp. 122-124.
- KRAFFT, Léa, 2022. « La double stratégie de lutte informationnelle des cartels mexicains dans les rapports de force complexes au Mexique », *École de guerre économique*, URL : <https://www.ege.fr/infoguerre/la-double-strategie-de-lutte-informationnelle-des-cartels-mexicains-dans-les-rapports-de-force-complexes-au-mexique#:~:text=Ainsi%20les%20cartels%20s'infiltrent,et%20l'augmentation%20du%20ch%C3%B4mage> (consultée le 29/07/2025).
- LARROUQUE, Damien, 2019. « État des lieux. Les Léviathans sont-ils “de papier” en Amérique latine ? Discussions autour des mutations étatiques dans le sous-continent américain », *Gouvernement et action publique*, vol. 8, n° 1, pp. 157-171.
- MACKEY, Benjamin J., 2018. « A State of Illegitimacy : The Dynamics of Criminal and State Legitimacy in Mexico », *Inquiries Journal/Student Pulse*, vol. 10, n° 10, URL : <http://www.inquiriesjournal.com/articles/1742/a-state-of-illegitimacy-the-dynamics-of-criminal-and-state-legitimacy-in-mexico> (consultée le 01/08/2025).
- MAGALONI, Ana Laura, traduis par PROENZA, A., 2019. « Justice inaccessible et inégalités sociales au Mexique ». *Pouvoirs*, n° 171, pp. 119-127.
- MASUCCI, David J., 2013. « Mexican Drug Activity, Economic Development, and Unemployment in a Rational Choice Framework », *Inquiries Journal/Student Pulse*, vol. 5, n° 9, URL : <http://www.inquiriesjournal.com/articles/755/mexican-drug-activity-economic-development-and-unemployment-in-a-rational-choice-framework> (consultée le 03/08/2025).
- NIETO GUERRERO, José A., 1986. « La fonction publique mexicaine et ses évolutions récentes », *Revue française d'administration publique*, vol. 38 (numéro thématique : *Les régimes de fonction publique en France et en Espagne : évolutions récentes*), pp. 113-122.
- ORDÓÑEZ MARTÍNEZ, Gustavo Eduardo, 2018. « Les guerres contre la drogue Armées, sécurité intérieure et narcotrafic en Amérique Latine », *Etudes de l'Ifri Focus stratégique*, pp. 1-55.
- PANSTERS, W. G., 2018. « Drug trafficking, the informal order, and caciques. Reflections on the crime-governance nexus in Mexico », *Global Crime*, vol. 19, n° 3-4, pp. 315-338.
- ROSEN, Jonathan, ZEPEDA, Roberto, traduction par DOUZANT, Jeanne, SANCHEZ, Jean-Noël, 2019. « Violence et narcotrafic au Mexique : 2006-2018 », *Savoir/Agir*, n° 50, pp. 35-42.
- SANCHEZ, Jean-Noël, SANCHEZ, Paul, 2019. « Repenser le trafic de drogue et sa prise en charge politique. Grand entretien avec McCoy, Alfred », *Savoir/Agir*, n° 50, pp. 67-79.

SOLÍS GONZÁLEZ, José Luis, 2012. « L'état narco : néolibéralisme et crime organisé au Mexique », *Revue Tiers Monde*, n° 212, pp. 173-188.

SOLÍS GONZÁLEZ, José Luis, 2014. « La violence au Mexique : état narco, crime organisé et “groupes d'autodéfense communautaires” dans l'état de Michoacán », *Recherches Internationales*, n° 99, pp. 113-137.

SORIA, Victor M., 1993. « Nouvelles politiques d'ajustement et re-légitimation de l'état au mexique. Le rôle du “pronasol” et de la privatisation des entreprises publiques », *Revue Tiers Monde*, vol. 34, n° 135, pp. 603-623.

TILLY, Charles, 2000. « La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 13 (numéro thématique : *Les mafias*), pp. 97-117.

TURMEL, Gabriel, 2020. « Les cartels mexicains : évolution historique, fonctionnement et impacts économiques (1970-2019) », *Centre d'études interaméricaines*, pp. 1-10.

VINCENOT, Emmanuel, 2010. « Narcocine : la descente aux enfers du cinéma populaire mexicain », *L'Ordinaire des Amériques*, n° 213, pp. 31-54.

WEBER, Max, 2014. « Les trois types purs de la domination légitime (Traduction d'Elisabeth Kauffmann) », *Sociologie*, vol. 5, pp. 291-302.

Chapitres d'ouvrages

BAYART, Jean-François, ELLIS, Stephen, HIBOU, Béatrice, 1999. « From Kleptocracy to the Felonious State », dans BAYART, Jean-François, ELLIS, Stephen, HIBOU, Béatrice, *The Criminalization of The State in Africa*, Indiana, Indiana University Press, pp. 1-32.

BAYART, Jean-François, POUDIOUGOU, Ibrahima, ZANOLETTI, Giovanni, 2019. « L'espace historique de l'Afrique occidentale et saharienne » dans BAYART, Jean-François, POUDIOUGOU, Ibrahima, ZANOLETTI, Giovanni, *L'État de distorsion en Afrique de l'Ouest. Des empires à la nation*, Paris, éditions Karthala, pp. 13-82.

DAMAY, Ludivine, JACQUET, Vincent, 2021. « Fondements, difficultés et actualité du concept de légitimité : Introduction », dans DAMAY, Ludivine, JACQUET, Vincent, *Les transformations de la légitimité démocratique. Idéaux, revendications et perceptions*, L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, pp. 7-27.

DUNNE, Tim, SCHMIDT, Brian C., 2012. « Le réalisme » dans BAYLIS, John, OWENS, Patricia, SMITH, Steve, *La globalisation de la politique mondiale*, Montréal, Modulo, pp. 87-103.

GEFFRAY, Christian, 2013. « État, richesse et criminels » dans GUILLAUD, Yann, LETANG, Frédéric, *Du social hors la loi. L'anthropologie analytique de Christian Geffray*, Marseille, IRD Éditions, pp. 243-270.

HIBOU, Béatrice, 2013. « Politiques et lois criminelles : où sont les frontières de l'État légitime ? : deuxième partie » dans GUILLAUD, Yann, LETANG, Frédéric, *Du social hors la loi. L'anthropologie analytique de Christian Geffray*, Marseille, IRD Éditions, pp. 280-288.

MACLEOD, Alex, 2013. « La théorie des RI » dans BALZACQ, Thierry, RAMEL, Frédéric, *Traité de Relations internationales*, Paris, Science po, pp. 989 1018.

RIVELOIS, Jean, 1997. « Les territoires clandestins du trafic de drogue au Mexique », dans BONNEMAISON, Joël (éd.), CAMBREZY, Luc (éd.), QUINTY BOURGEOIS, Laurence (éd.), *Le territoire, lien ou frontière ? : identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales*, Paris, Orstom, pp. 1-16.

RIVELOIS, Jean, 2000. « Les organisations du trafic », dans RIVELOIS, Jean (éd.), *Drogue et pouvoirs : du Mexique au paradis*, Paris, L'Harmattan, pp. 47-90.

RIVELOIS, Jean, 2000. « Narco-Système et développement de substitution », dans RIVELOIS, Jean (éd.), *Drogue et pouvoirs : du Mexique au paradis*, Paris, L'Harmattan, pp. 147-194.

Dictionnaires et encyclopédies

SAMUELS, Richard J., 2005. « drug cartel », *Britannica*, URL : <https://www.britannica.com/topic/drug-cartel> (consultée le 03/08/2025).

SCHRÖTER, Harm G., traduction par SENGER, Françoise, 26/11/2024. « Cartels », *dictionnaire historique de la Suisse DHS*, URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013734/2014-11-26/> (consultée le 01/08/2025).

TLFi (*Trésor de Langue Française informatisé*), « Corruption », sur CNRTL, URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/corruption> (consultée le 04/08/2025).

Sites internet d'universités et de centres de recherches

[Non signé], 2025. « Vocabulaire politique État », *CRISP centre de recherche et d'information socio-politiques*, URL : <https://www.vocabulairepolitique.be/etat/> (consultée le 01/08/2025).

[Non signé], [non daté]. *Perspective Monde Outil pédagogique des grandes tendances mondiales depuis 1945*, Site officiel de l'École de politique appliquée de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Sherbrooke, Québec, Canada, URL : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?codePays=MEX&codeStat=SP.POP.TOTL&codeTheme=1> (consultée le 20/04/2024).

Sites internet sans auteur

[Non signé], 28/12/2011. « Légitimité du pouvoir », *Ritimo*, URL : https://www.ritimo.org/Legitimite-du-pouvoir?var_zajax=content (consultée le 04/08/2025).

[Non signé], [non daté]. « Connaissances, plaidoyer et redevabilité budgétaires en matière de santé pour la couverture sanitaire universelle Boîte à outils pour le renforcement des capacités A1. Qu'est-ce que la politique publique de façon générale ? », *UHC2030*, URL : https://www.uhc2030.org/fileadmin/uploads/uhc2030/2_What_we_do/2.3_Sharing_knowledge_and_networks/2.3.3_Civil_society_engagement/Health_Budget_Literacy/Chapter_2/Mod_2/a/FR_WHO013_UHC2030-capacity-building-toolkit_ch2_mod2_a1_PDLC.pdf (consultée le 01/07/2025).